

Insertion universitaire des réfugiés :

l'exemple du programme d'accueil des étudiants réfugiés
d'origine syrienne à l'Université de Haute-Alsace.

Mémoire professionnel

Kinda Al Salti

Directrice de mémoire : Mme Josiane Stoessel-Ritz

Tuteur de stage : M. Bassel Haïdar

Master 2 Ingénierie de Projets en Economie Sociale et Solidaire

Année 2016/2017

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner mes plus chaleureux remerciements.

Je voudrais tout d'abord adresser ma gratitude et ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, Mme Josiane Stoessel-Ritz, pour sa patience à l'égard de mon travail et pour ses conseils avisés.

L'enseignement dispensé en cours de master 2 Ingénierie de projets en économie sociale et solidaire a su nourrir ma réflexion ; je tenais donc à en remercier tous les professeurs et intervenants.

Je n'aurais pu faire cette recherche sans mon tuteur de stage, M. Bassel Haidar qui m'a ouvert les portes de son projet et d'une multitude d'autres formidables projets de solidarité, je l'en remercie infiniment.

Pour la bienveillance et l'intérêt qu'ils ont porté à ma recherche, je remercie les bénévoles du programme, les professionnels de l'UHA et tous ceux qui ont participé à mes entretiens et questionnaires.

Toutes mes pensées et ma profonde reconnaissance vont aux étudiants réfugiés qui ont toujours accepté de participer à cette recherche avec enthousiasme malgré leurs difficultés quotidiennes. Je leur souhaite de trouver la sérénité où qu'ils soient.

Pour les relectures, nos échanges et leurs marques d'amitié, je remercie de tout mon cœur Audrey, Céline, et tout particulièrement Élise, qui a été un soutien indéfectible tout au long de ce travail.

Pour leur affectueuse présence et soutien sans faille, je remercie Carmen qui a toujours été là pour moi, ainsi que tous les inoubliables amis du master.

Enfin, un grand merci à tous ceux qui m'ont encouragée et supportée, mes amies de toujours, et surtout ma famille, mon mari, mes parents, mon frère, ma sœur et bien sûr un grand merci à mes enfants, Naël, Jasmine et Dana. Je leur souhaite de découvrir un monde solidaire et juste.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	2
INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : LA CONDITION JURIDIQUE ET POLITIQUE DU REFUGIÉ.....	12
CHAPITRE 1 : LE DROIT D’ASILE.....	13
1. La condition de réfugié	13
1.1. La distinction réfugié et migrant économique.....	13
1.2. L’arrivée en France	18
1.3. La procédure d’obtention du statut de réfugié.....	19
2. Le réfugié syrien, « figure contemporaine du réfugié légitime » ?.....	22
2.1. La venue des réfugiés syriens en France	23
2.2. L’accueil des réfugiés syriens en France.....	24
CHAPITRE 2 : L’EDUCATION EN EXIL.....	28
1. L’importance de l’éducation pour les réfugiés	28
1.1. La situation de l’éducation des réfugiés dans le monde.....	28
1.2. La scolarisation des enfants réfugiés en France	30
2. Les études universitaires	30
CONCLUSION	34
PARTIE 2 : LE PROGRAMME D’ACCUEIL DES REFUGIÉS À L’UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE (UHA)	36
CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DU PROGRAMME.....	37
1. L’association Démocratie et entraide en Syrie	37
2. Présentation du programme au sein de l’Université de Haute-Alsace (UHA)	39
CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE ET EVALUATION DU PROJET	43
1. Méthodologie de travail	43
2. Évaluation du projet.....	45
2.1. Favoriser l’apprentissage du français et l’insertion universitaire.....	48
2.2. Favoriser l’autonomie des étudiants.....	54

2.3. Favoriser l'insertion sociale	59
2.4. Favoriser la mobilisation des partenaires	61
CONCLUSION	62
PARTIE 3 : INSERTION UNIVERSITAIRE ET REMANIEMENT IDENTITAIRE DES REFUGIES	64
CHAPITRE 5 : PRESENTATION DES ELEMENTS D'ANALYSE	66
1. L'intérêt des récits de vie dans les trajectoires de réfugiés.....	66
2. Présentation des récits de vie	67
2.1. Nadia	68
2.2. Ghalia	69
2.3. Jabril.....	70
3. La théorie de Claude Dubar sur la construction de l'identité sociale	71
CHAPITRE 6 : LA QUESTION DU SENS ET DU TEMPS D'ADAPTATION.....	73
1. La nostalgie.....	73
2. La question du retour	77
3. Transaction identitaire entre sa vie d'avant et celle d'aujourd'hui.....	78
CHAPITRE 7 : LA NOTION DE CONTRAINTE.....	80
1. L'identité de réfugié.....	80
2. La notion de reconnaissance	82
2.1. Les relations avec les institutions françaises.....	82
2.2. Les relations avec le milieu universitaire.....	83
2.3. Les relations avec les accueillants.....	85
2.4. Les relations avec les autres étudiants réfugiés du groupe.....	87
2.5. La famille	88
CONCLUSION	90
CONCLUSION.....	91
BIBLIOGRAPHIE	94

Regardez-les

Regardez-les, ces hommes et ces femmes qui marchent dans la nuit.

Ils avancent en colonne, sur une route qui leur esquinte la vie.

Ils ont le dos voûté par la peur d'être pris

Et dans leur tête,

Toujours,

Le brouhaha des pays incendiés.

Ils n'ont pas mis encore assez de distance entre eux et la terreur.

Ils entendent encore les coups frappés à leur porte,

Se souviennent des sursauts dans la nuit.

Regardez-les.

Colonne fragile d'hommes et de femmes

Qui avance aux aguets,

Ils savent que tout est danger.

Les minutes passent mais les routes sont longues.

Les heures sont des jours et les jours des semaines.

Les rapaces les épient, nombreux,

Et leur tombent dessus,

Aux carrefours.

Ils les dépouillent de leurs nippes,

Leur soutirent leurs derniers billets.

Ils leur disent : « Encore »,

Et ils donnent encore.

Ils leur disent : « Plus ! »,

Et ils lèvent les yeux ne sachant plus que donner.

Misère et guenilles,

Enfants accrochés au bras qui refusent de parler,

Vieux parents ralentissant l'allure,

Qui laissent traîner derrière eux les mots d'une langue qu'ils seront contraints d'oublier.

Ils avancent,

Malgré tout,

Persévèrent

Parce qu'ils sont têtus.

*Et un jour enfin,
Dans une gare,
Sur une grève,
Au bord d'une de nos routes,
Ils apparaissent.
Honte à ceux qui ne voient que guenilles.
Regardez bien.
Ils portent la lumière
De ceux qui luttent pour leur vie.
Et les dieux (s'il en existe encore)
Les habitent.
Alors dans la nuit,
D'un coup, il apparaît que nous avons de la chance si c'est vers nous qu'ils avancent.
La colonne s'approche,
Et ce qu'elle désigne en silence,
C'est l'endroit où la vie vaut d'être vécue.
Il y a des mots que nous apprendrons de leur bouche,
Des joies que nous trouverons dans leurs yeux.
Regardez-les,
Ils ne nous prennent rien.
Lorsqu'ils ouvrent les mains,
Ce n'est pas pour supplier,
C'est pour nous offrir
Le rêve d'Europe
Que nous avons oublié.*

Laurent Gaudé¹

¹ Gaudé, Laurent, in Fottorino, Éric (dir.), *Pourquoi les migrants ? Comprendre les flux de population*, Paris, Le 1, collection Les indispensables, 2016.

INTRODUCTION

Le présent mémoire de fin d'études, intitulé *Insertion universitaire des réfugiés : l'exemple du programme d'accueil des étudiants réfugiés d'origine syrienne à l'Université de Haute-Alsace (UHA)*, porte sur le processus de remaniement identitaire opéré par les étudiants réfugiés en situation de reprise d'études universitaires dans le pays d'accueil.

Ma recherche de mémoire s'intègre dans le cadre d'un stage de huit mois au sein d'un programme porté par l'association Démocratie et entraide en Syrie, basée à Paris. Celle-ci a pour objectif de permettre la réinsertion universitaire des jeunes d'origine syrienne qui, du fait de la guerre en Syrie, ont dû interrompre leurs études.

D'octobre 2016 à juin 2017, j'ai pu suivre et participer activement à l'accompagnement de quinze étudiants d'origine syrienne et observer leurs manières particulières d'appréhender cette nouvelle période de leur existence. Ma réflexion s'appuie en premier lieu sur l'observation directe effectuée durant mon stage, également sur des questionnaires et des entretiens semi-directifs avec certains étudiants et les professionnels de l'UHA dans le cadre de l'évaluation du programme. Enfin, j'ai réalisé des récits de vie auprès de trois étudiants de ce groupe.

Les questions que je me suis posé pour cette recherche portent sur la posture du réfugié en situation de reprise d'études universitaires et sur le processus de construction de son identité sociale². Ma problématique a évolué tout au long de mon travail de recherche. Après avoir trouvé le sujet de ma recherche, à savoir les réfugiés d'origine syrienne du programme d'accueil, je me suis demandé quelles problématiques pouvaient en découler. J'ai commencé par questionner l'aspect juridique du droit d'asile. Mais il s'est avéré que ces réfugiés avaient des choses à me raconter sur eux-mêmes, en dehors d'un système juridique.

² « L'identité sociale est une articulation entre deux transactions : une transaction interne et une transaction externe entre l'individu et les institutions avec lesquelles il entre en interaction ». Dubar, Claude, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2015 (1^{ère} édition 2000).

Je me suis ensuite interrogée sur l'objectif du programme d'accueil qui, en permettant à des étudiants de commencer ou de reprendre des études, veut, par ce moyen, favoriser l'insertion de ces jeunes en France. L'apprentissage de la vie universitaire est en quelque sorte un apprentissage de la vie dans la société française. Cependant, l'observation du terrain a montré qu'il existait un réel blocage chez ces étudiants dans l'apprentissage du français et pour l'insertion universitaire en général qui ne pouvait pas être simplement expliqué par la difficulté de l'apprentissage ou un manque de motivation. Avant de me demander si l'insertion par les études était pertinente, il m'a semblé important de comprendre pourquoi reprendre des études universitaires n'allait pas forcément de soi pour ces réfugiés.

Qu'est-ce qui peut expliquer ces difficultés ? Leur parcours d'exilé ? Les obstacles rencontrés pour l'obtention du statut de réfugié ? Les problèmes pour accéder à des études universitaires ? Comment créer une dynamique d'apprentissage pour ces réfugiés ? Le programme d'accueil au sein de l'UHA met-il toutes les chances de leurs côtés ?

Lors de mes discussions avec certains étudiants et lors des entretiens biographiques, je me suis aperçue que la question du sens et de la nécessité d'avoir un temps de pause à leur arrivée en France, une sorte de « sas de décompression » leur était indispensable avant toute chose. À quoi correspond exactement ce temps de pause qu'ils revendiquent ? Quelle est sa signification ?

La lecture de livres sociologiques sur la construction des identités sociales et sur les transactions sociales m'a fourni des indications qui pouvaient expliquer le cheminement social et personnel de ces réfugiés.

Mon travail se compose de trois parties, chacune divisée en chapitres.

Avant toute chose, je voudrais expliquer le choix du terme « insertion ». L'intégration est *« dans l'imaginaire social, en tant qu'elle fabrique de l'identité, c'est-à-dire de l'identique, du même et que, par-là, elle nie ou réduit l'altérité, finit par prendre valeur commune de principe et processus d'accord, de concorde, de consensus »*.³

³ Sayad, Abdelmalek, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.

Le discours sur l'intégration est un discours fondé dans la croyance et le préjugé. Le terme d'insertion est « plus social et politique qu'ethnique » et permet d'attribuer à chaque individu la place qui lui revient au sein du système sans connotation péjorative comme c'est le cas des notions d'intégration, d'assimilation ou d'adaptation.⁴

Les quinze étudiants du programme ont tous obtenu le statut de réfugié délivré par l'État français. La première partie se penchera donc sur la condition juridique du réfugié puisque c'est ce qui caractérise ce concept par rapport aux autres notions telles que migrant, exilé, immigré, déplacé, demandeur d'asile. Tous ces termes recouvrent une même réalité, le fait d'avoir dû quitter son foyer. Mais celui de réfugié est le seul qui a, avec celui de demandeur d'asile, une signification juridique qui confère des droits et des devoirs aux individus. D'ailleurs le statut de réfugié est le seul reconnu par le droit international grâce à la convention de Genève de 1951. Ainsi, j'emploierai le terme de réfugié pour désigner le statut juridique qu'ont obtenu les étudiants, et le terme d'exil pour parler de cette situation particulière, qui est « *une forme de solitude et de spiritualité* »⁵. Il sera donc intéressant d'analyser le parcours d'un réfugié jusqu'à son arrivée en France et la procédure de demande d'asile qui peut véritablement être comparée à un parcours du combattant. Pour cette partie, je m'appuierai notamment sur les ouvrages et articles d'Estelle d'Halluin-Mabillot, Karen Akoka et Pedro Vianna qui ont réfléchi à la posture juridique et politique des réfugiés. J'aborderai ensuite la situation de l'accès à l'éducation pour les réfugiés dans le monde, et plus particulièrement des études universitaires en France puisque la finalité du programme étudié est de permettre la réinsertion universitaire des réfugiés.

Après une présentation de l'étude du terrain et des méthodes de travail utilisées pour ma recherche, je détaillerai, dans la deuxième partie, les résultats de l'évaluation effectuée dans le cadre de mon stage. La reprise d'études universitaires pour des étudiants réfugiés est très compliquée et le programme s'est, de fait, heurté à des difficultés inévitables. J'essayerai d'en analyser les causes et les conséquences et de réfléchir à d'éventuelles remédiations.

⁴ Sayad, Abdelmalek, précité.

⁵ Said, Edward W., *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Paris, Actes Sud, 2008.

Dans un troisième temps, il s'agira de dépasser la définition juridique étudiée dans la première partie. En effet, la situation d'exil de ces réfugiés est lourde de significations sociales et psychologiques, car elle touche au plus profond la vie sociale et l'identité de l'individu. « *Ni citoyen, ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, il se situe en ce lieu « bâtard » (...), la frontière de l'être et du non être social.* »⁶

L'exil est donc l'expérience d'une profonde « *césure identitaire* »⁷ qui consiste en une série de blessures que le réfugié doit pouvoir intégrer dans son parcours de vie. « *L'exil, s'il constitue étrangement un sujet de réflexion fascinant, est terrible à vivre. C'est la fissure à jamais creusée entre l'être humain et sa terre natale, entre l'individu et son vrai foyer, et la tristesse qu'il implique n'est pas surmontable.* »⁸

D'un point de vue sociologique, on peut parler de remaniement identitaire, c'est-à-dire qu'on considère l'identité comme un processus dynamique, « *une catégorie d'expérience de transformation de soi problématique face à laquelle l'individu tente de trouver des solutions.* »⁹

Ainsi, pour maintenir une cohésion de soi, le réfugié doit redéfinir son identité sociale au moyen de transactions sociales, notamment par la reconnaissance d'autrui, et au moyen de transactions identitaires pour dépasser les souffrances inhérentes à l'exil. Pour cette partie, j'ai effectué des récits de vie auprès des étudiants car, au-delà de l'histoire collective, celle du conflit syrien, j'ai voulu découvrir l'histoire individuelle d'un réfugié. L'histoire collective de ces étudiants est celle de la guerre en Syrie qui ravage le pays depuis 2011. Le bilan humanitaire de plus de 6 ans de conflit est catastrophique : 500 000 morts pour 22 millions de Syriens, dont plus de la moitié ont dû quitter leurs maisons, soit pour se déplacer ailleurs dans le pays, soit

⁶ Pierre Bourdieu, préface in Sayad, Abdelmalek, précité.

⁷ Sinopoli, Franca, *Exil et réinvention de l'identité chez Edward W. Said*, traduction de Clément Lévy, mis en ligne le 21/6/2016, par le CIELAM, Centre Interdisciplinaire d'Etude des Littératures d'Aix-Marseille, <http://cielam.univ-amu.fr/node/1985>

⁸ Said, Edward W., précité.

⁹ Tcholakova, Albena, « Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique », *Sociologie* [En ligne], N°1, vol. 7 | 2016, mis en ligne le 27 avril 2016, consulté le 27 février 2017. URL : <http://sociologie.revues.org/2712>.

pour se réfugier à l'étranger¹⁰, le plus souvent dans les pays limitrophes comme le Liban, la Jordanie ou la Turquie. L'exode de ces milliers de syriens fuyant l'horreur de la guerre a ainsi remis sur le devant de la scène le problème des réfugiés et des déplacés.

Dans cette dernière partie, l'analyse portera principalement sur les récits de vie de trois étudiants : l'histoire individuelle, c'est celle de Nadia, Jabril, Ghalia¹¹ et tous les autres qui sont venus en France pour y trouver la sécurité et continuer leurs études. Je voulais leur donner la parole.¹² Pour l'aspect scientifique, je me suis appuyée sur les ouvrages de Claude Dubar sur la socialisation et la construction des identités sociales, de Maurice Blanc sur les transactions sociales, sur les articles d'Albena Tcholakova concernant le remaniement identitaire et ceux de Marc Brevigliani sur l'orientation existentielle des migrants.

La conclusion sera l'occasion de réfléchir aux perspectives possibles pour l'amélioration de l'accueil et l'insertion universitaire des réfugiés dans le pays d'accueil, puis nous terminerons par la bibliographie et les annexes.

¹⁰ Filliu, Jean-Pierre, « Le juteux business de la reconstruction en Syrie », in *Le monde.fr*, blogs, Un si proche orient, 3 septembre 2017, <http://filiu.blog.lemonde.fr>.

¹¹ Les prénoms ont été modifiés pour des questions d'anonymat.

¹² Entretiens retranscrits de Ghalia, Nadia, et Jabril en annexe 1.

PARTIE 1 : LA CONDITION JURIDIQUE ET POLITIQUE DU REFUGIÉ

Durant l'année 2016/2017, l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse a accueilli, parmi les effectifs d'étudiants, vingt-trois étudiants réfugiés qui ont pu bénéficier d'une formation en langue française et d'un accompagnement solidaire dans la perspective d'une intégration universitaire et sociale. Quinze de ces étudiants ont été intégrés au sein du programme d'accueil de l'association Démocratie et entraide en Syrie, dans le cadre duquel j'ai effectué mon stage de master.

Ma recherche, en prenant l'exemple de ce programme, s'intéresse à l'insertion par les études universitaires des réfugiés. Je me suis tout d'abord interrogée sur le statut de réfugié et le droit d'asile en France et en Europe, afin de bien comprendre la situation juridique de ces étudiants. Il faut savoir qu'ils sont tous réfugiés reconnus, c'est à dire qu'ils ne sont plus demandeurs d'asile et que l'État français leur a accordé un statut juridique qui leur confère des droits et des devoirs.

Puis je me suis intéressée aux spécificités des réfugiés syriens en France. Avec le conflit en Syrie et les millions de réfugiés qu'il a engendrés, on peut effectivement se demander si ce contexte particulier a favorisé une prise en charge particulière par les pouvoirs publics.

Selon un rapport du HCR (Haut-Commissariat des Réfugiés) de 2016, seule la moitié des réfugiés en âge d'être scolarisés sont inscrits en école primaire, 22% des adolescents réfugiés ont accès à l'enseignement secondaire et seuls 1% des réfugiés ont accès aux études universitaires.¹³ Les chiffres du HCR nous interpellent et nous démontrent que tout est à faire en matière d'accès à l'éducation pour les réfugiés. Le second chapitre dresse donc un état des lieux de l'accès à l'éducation pour les réfugiés et plus spécifiquement en ce qui concerne les études universitaires. Pourquoi seulement 1% des réfugiés ont-ils accès aux études universitaires ? L'accès aux études universitaires en Europe, et plus particulièrement en France, est-il si compliqué pour les réfugiés ? En quoi un programme spécifique d'insertion universitaire pour les réfugiés est-il nécessaire ?

¹³ Rapport « Missing out » du HCR, 15 septembre 2016, <http://www.unhcr.org/fr/57da466fa>.

CHAPITRE 1 : LE DROIT D'ASILE

« Toute réflexion sur l'exil véhicule une vision politique, dès qu'il s'agit d'aborder la cruciale question de l'entrée de l'étranger dans la fiction du corps commun du pays qui lui donne l'hospitalité (...) et qu'il contient l'enjeu fondamental du rapport à l'autre, c'est à dire des modalités du « vivre ensemble ». »¹⁴

1. LA CONDITION DE REFUGIE

1.1. La distinction réfugié et migrant économique

À la fin de mon stage, en juin 2017, les quinze étudiants d'origine syrienne du programme ont obtenu le statut de réfugié en France. Ce dernier est souvent mis en parallèle avec le statut de migrant économique. C'est ce qu'a notamment fait le Président de la République Emmanuel Macron lors de son discours du 27 juillet 2017, à la Préfecture d'Orléans, lors de la cérémonie de naturalisation de nouveaux français.

« (...) L'ensemble de ce qu'on appelle affreusement les migrants aujourd'hui, ce ne sont pas tous des femmes et des hommes qui demandent l'asile, et qui viennent d'un pays où leur vie est menacée, il y en a beaucoup, et de plus en plus, qui viennent de pays sûrs et qui suivent les routes de migrations économiques, qui nourrissent les passeurs, le grand banditisme, parfois le terrorisme, et là, nous devons être rigoureux, et parfois intraitables, rigoureux avec celles et ceux qui viennent par ces voies, et qu'on ne peut pas tous et toutes accueillir, et intraitables avec les filières qui les font venir jusqu'à nous, parfois, la plupart du temps, au péril de leur vie ». ¹⁵

¹⁴ Lafitte, Maria, « Entre origine et rupture : le sujet à l'épreuve de l'exil », in: *Autres Temps, Cahiers d'éthique sociale et politique*, N°62, 1999, pp. 103-116. Doi : 10.3406/chris.1999.2135
http://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1999_num_62_1_2135

¹⁵ Macron, Emmanuel, Discours du 27 juillet 2017 à la Préfecture de Lorient.

L'utilisation de ces termes n'est pas anodine et reflète surtout des stratégies politiques, c'est pourquoi il est important de revenir sur la signification sémantique et politique de ces termes.

Le terme de migrant s'emploie pour désigner toute personne qui quitte par choix ou nécessité son pays pour aller s'installer dans un autre pays. Ce n'est pas un statut juridique, reconnu au niveau international, contrairement au terme de réfugié qui est encadré par la Convention de Genève, signée le 28 juillet 1951, qui le définit ainsi dans son article 1^{er} : « *Aux fins de la présente Convention, le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne : (...) qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.* »¹⁶

Il est intéressant de mobiliser l'histoire de la conception contemporaine du terme de réfugié, afin de comprendre en quoi « *la catégorie de réfugié est un construit et n'a ni réalité objective, ni neutralité* »¹⁷.

« *L'asile étant un lieu où une personne se sentant menacée peut se mettre en sécurité, le droit d'asile renvoie au fait que dans les différentes civilisations les sociétés ont reconnu un droit à chaque être humain de trouver refuge face à des menaces et des poursuites.* »¹⁸

¹⁶ Article 1 de la Convention de Genève, du 28 juillet 1951, modifié par le Protocole de New-York de 1967.

¹⁷ Akoka, Karen, « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », *La Vie des idées*, 31 mai 2016. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-des-politiques-d-asile.html>

¹⁸ Vianna, Pedro, « Scruter le passé pour comprendre le présent », *Migrations Société*, 2016/3 (N° 165), p. 15-38.

Si le principe du droit d'asile a d'abord été énoncé dans la Constitution de 1793¹⁹, ce n'est qu'après la fin de la Première Guerre mondiale qu'émerge le concept juridique de réfugié. Les Arméniens, et les Russes ayant fui la révolution de 1917, se retrouvent dans une situation où aucun État ne les reconnaît comme ses citoyens. La SDN (Société Des Nations) crée pour eux, le 27 juin 1921, l'Office du Haut-Commissariat pour les Réfugiés, et en confie la responsabilité à Fridtjof Nansen, à l'origine du passeport « Nansen », pour les réfugiés²⁰. A cette époque, c'est une dimension collective et par nationalité du « réfugié » qui s'impose.

Avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies met en place la Convention de Genève (en 1951), complétée par le Protocole de New-York de 1967, pour résoudre le problème des millions d'apatrides et de migrants dû à la guerre, dans un contexte particulier de guerre froide, de capitalisme contre communisme. La convention peut être considérée comme « *un instrument idéologique, celui du monde libre ayant pour vocation d'accueillir les persécutés de l'autre bord.* »²¹ Le critère de persécution qui est au cœur même de la définition de réfugié reflète « *la victoire des conceptions occidentales sur celles des états socialistes au moment de l'élaboration de la Convention de Genève.* »²² En effet, la conception portée par le bloc occidental est celle de la protection des libertés publiques, alors que le bloc socialiste considère les inégalités sociales comme le critère principal pour définir le réfugié. La définition qui l'emporte est celle de la « *hiérarchie propre au bloc occidental qui place les droits civiques au-dessus des droits socio-économiques, les droits individuels au-dessus des droits collectifs et les violences politiques au-dessus des violences économiques. Et c'est ainsi que les réfugiés de la faim ou de la pauvreté sont restés des causes orphelines.* »²³

¹⁹ « Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. »

²⁰ Premier instrument juridique de protection internationale des réfugiés, le passeport Nansen permet aux réfugiés apatrides de passer les frontières.

²¹ Rodier, Claire & Portevin, Catherine, *Migrants et réfugiés : réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, Éditions La découverte, 2016.

²² Akoka, Karen, « L'archétype rêvé du réfugié », *Plein droit*, n°90, octobre 2011. URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article2441>

²³ Akoka, Karen, « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », précité.

La légitimité du migrant économique n'est donc pas moindre que celle du « réfugié politique » ; mais la conception adoptée lors de l'élaboration de la Convention de Genève en a décidé ainsi. Aujourd'hui on considère celui qui fuit la misère comme n'étant pas un réfugié mais comme un migrant économique au nom de cette interprétation. Ce brouillage des frontières entre les deux termes fait la particularité de la crise actuelle.

*« Ce qui semble nouveau dans la « crise migratoire » actuelle, c'est qu'elle brouille les frontières entre « réfugiés » et simples « migrants ». Or « cette distinction est chargée de conséquences considérables sur le plan politique. Si elle est fragilisée, c'est la légitimité de ces conséquences politiques qui se trouve fragilisée du même coup. De fait, autant la question des réfugiés est pleinement assumée par la théorie de la justice, autant celle des migrants tombe aujourd'hui dans son angle mort ».*²⁴

La question des migrants relève de la morale politique et non d'un consensus normatif autour de la notion de justice politique. La crise vient donc du cadre politique actuel qui distingue la mobilité porteuse de droits (le réfugié) et l'autre non (le migrant) alors que nous vivons dans un monde interconnecté, où les mobilités internationales sont de plus en plus nombreuses. Il y a donc là une contradiction et une injustice.

Il serait temps de sortir de ce paradigme qui fait de la persécution politique le seul motif légitime de la demande d'asile. En quoi un individu qui fuit son pays pour survivre serait-il moins légitime à venir s'installer dans un pays y demander l'accueil ? Et pourtant, les chefs d'État font la chasse aux « faux réfugiés », pour justifier leurs politiques hostiles à l'accueil de nouveaux étrangers. La politique européenne de l'asile est centrée sur ce tri entre « bons » et « mauvais » réfugiés : création des hotspots²⁵ en Italie et en Grèce pour effectuer ce tri, sous-traitance demandée aux pays de départ en échange de contreparties financières et diplomatiques, comme l'accord conclu en mars 2016 entre l'Union Européenne et la Turquie,

²⁴ Chavel, Solange, « L'accueil des réfugiés : compassion ou justice ? », *La Vie des idées*, 14 juin 2016.
ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-accueil-des-refugies-compassion-ou-justice.html>

²⁵ Instaurés en 2015, les hotspots sont chargés d'organiser le tri entre les migrants éligibles au droit d'asile et ceux qui ne le sont pas.

afin que celle-ci retienne et accepte sur son sol les migrants arrivant en Europe et qu'on les lui renvoie. Tout cela, en violation du droit international puisque le but est d'empêcher les individus d'arriver dans un pays européen pour pouvoir y déposer la demande d'asile. Cet accord avec la Turquie remet en cause le principe du droit d'asile, ainsi que la distinction entre réfugié et migrant, car il empêche tout candidat à l'asile, en amont du tri, même les Syriens qui représentent pourtant la « figure du réfugié politique légitime »²⁶, de venir en Europe pour demander l'asile. *« L'accord UE-Turquie a ouvert une nouvelle brèche : l'idée qu'il ne suffirait plus, ni d'atteindre l'Europe pour avoir le droit d'y demander l'asile, ni d'être considéré comme un réfugié pour avoir le droit d'y rester ».*²⁷

Cette crise des politiques européennes a donné lieu à des décisions politiques ubuesques. Le Règlement européen Dublin III, signé en 1990 et entrée en vigueur en 1997, oblige le demandeur à faire sa demande d'asile dans le premier pays de l'Union européenne où il arrive. Or avec « la crise des migrants » de 2015 qui a vu arriver sur les côtes européennes des milliers de personnes, l'Italie et la Grèce se sont retrouvées avec toutes ces demandes d'asile à gérer. L'Union européenne propose alors de revenir sur l'accord de Dublin et mettre en place un système de « relocalisation » pour tenter de répartir équitablement entre les États membres de l'Union un nombre de réfugiés. Après plusieurs désaccords (chaque Etat essayant de se dérober de ses obligations), les États membres se mettent finalement d'accord sur le nombre de 160 000 réfugiés à se partager, chiffre qui représentait, en septembre 2015, le quart du nombre de réfugiés déjà présents en Grèce uniquement.

Les 148 États qui ont ratifié la Convention de Genève doivent organiser leur système d'asile en fonction des obligations légales définies dans celle-ci. En effet, l'admission au séjour d'un étranger sur un territoire relève de sa souveraineté nationale, tout en étant soumis au droit international pour le cas des réfugiés. Le droit d'asile est un droit fondamental, reconnu par le droit international ; les législations internes doivent donc en tenir compte. Les questions d'immigration, elles, relèvent du droit régalién des États, d'où la tentation pour les États de disqualifier les réfugiés en « faux réfugiés » c'est-à-dire en migrants économiques.

²⁶ Akoka, Karen, « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », précité.

²⁷ Akoka, Karen, « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », précité.

1.2. L'arrivée en France

Sur les quinze étudiants du programme d'accueil étudiés, onze ont pu venir en France demander le statut de réfugié grâce à un visa obtenu au titre de l'asile, par les consulats français dans les camps de réfugiés des pays voisins de la Syrie, tels que le Liban ou la Jordanie²⁸. Attribués par pouvoir discrétionnaire de l'administration française, ces visas sont très difficiles à obtenir dans la pratique, c'est pourquoi nombre de syriens empruntent les voies clandestines et maritimes comme ce fut le cas pour trois des étudiants du programme. Un seul est venu en France avec un visa étudiant.

Les entretiens et discussions avec les réfugiés nous révèlent que le motif premier qui pousse les individus sur le chemin de l'asile est la recherche de sécurité.

« Le principal, c'est que je n'ai pas peur pour ma vie. Ici, ma vie est en sécurité. »²⁹

« Nos attentes, pour nous, étaient tout d'abord la sécurité, c'est l'attente numéro un. La France m'a offert quelque chose que la Syrie ne m'a jamais offert, en vérité, elle m'a offert des papiers, du respect. Je n'avais plus peur, j'ai senti la sécurité. Ici, si tu es dans un endroit et que tu parles, tu ne vas pas te faire arrêter. Paolo il dit « Je suis natif d'Italie, et la Syrie est ma mariée », pour moi, je dirais « Je suis native de Syrie et la France est mon salut. »³⁰

Ces réfugiés ne calculent ni ne planifient leur venue en France, et leurs motifs ne sont ni financiers ni de toucher des allocations. Les réfugiés viennent parce qu'ils fuient la guerre, qu'ils ont besoin de sécurité et qu'ils arrivent bien souvent en France par le fait de différentes circonstances.

²⁸ Ces visas sont délivrés à la condition que le demandeur se trouve en dehors de son pays de nationalité.

²⁹ Entretien avec Jabril, à La petite Syrie, Mulhouse Drouot, le 29 mai 2017.

³⁰ Entretien avec Ghalia, à Mulhouse, le 18 mai 2017.

« Tout d’abord je n’ai pas choisi la France, c’est elle qui m’a choisi. Je ne sais pas si c’est une bonne chance³¹ ou non. »

« Pour dire la vérité, je ne suis pas venue en France parce que j’avais envie de venir en France, il y a eu des circonstances qui m’ont obligée à quitter mon pays. »³²

« Le Syrien, dès qu’il est en situation de réfugié, n’importe quel pays lui convient. »³³

1.3. La procédure d’obtention du statut de réfugié

En France, le Ministère de l’intérieur est en charge de la mise en œuvre de la politique de l’asile. Sous sa tutelle, c’est l’OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides), organisme créé en 1952, qui examine les requêtes déposées par les demandeurs d’asile. Ils peuvent obtenir l’asile sur le fondement de l’asile conventionnel (dispositions de la Convention de Genève), de l’asile constitutionnel (sur le fondement des dispositions du Préambule de la Constitution de 1946)³⁴ ou obtenir la protection subsidiaire³⁵.

Pendant l’examen de sa procédure, le demandeur d’asile se voit reconnaître certains droits : une garantie contre l’expulsion, une allocation mensuelle de subsistance s’il est logé en centre d’accueil de demandeurs d’asile (CADA) ou une allocation temporaire d’attente de 340 euros par mois, mais il ne peut pas travailler.

³¹ En français dans l’entretien. Entretien Jabril.

³² Entretien avec Nadia, à Pfastatt, le 12 mai 2017.

³³ Entretien Ghalia.

³⁴ « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d’asile sur les territoires de la République ». Préambule de la Constitution de 1946.

³⁵ La protection subsidiaire est moins protectrice que le statut de réfugié car elle ne donne droit qu’à une carte de séjour de 1 an, sans possibilité de demander le regroupement familial.

Avant qu'il ne soit reconnu comme un réfugié par l'État français, le demandeur d'asile doit raconter et faire le récit de sa persécution individuelle pour convaincre son auditoire, lors de la procédure. « *Les bénéficiaires doivent exposer leur vie, la matière de leur existence voire de leur déchéance, et justifier paradoxalement la légitimité d'un dû* ». ³⁶ Ainsi pour avoir le droit de demander le statut de réfugié, l'individu doit s'acquitter de cette obligation de se dévoiler, de raconter sa vie et de convaincre de la véracité de son histoire. On peut penser ici au paradigme du « don /contre don » de Marcel Mauss et s'interroger sur la violence de cet échange et sur sa nécessité. En effet, « *toute l'histoire du droit d'asile (...) montre que, dans l'immense majorité des cas, trouver des preuves de persécution qui satisfassent les fonctionnaires des États d'accueil est impossible. L'examen de l'évolution de la jurisprudence de la Commission des recours des réfugiés a mis à nu l'espèce d'hypocrisie d'État qui règne aujourd'hui en matière de droit d'asile.* » ³⁷ Ce n'est qu'au terme de ces épreuves, que le demandeur d'asile va changer de condition et être requalifié soit en réfugié, soit en bénéficiaire de la protection subsidiaire, soit débouté.

Dans un article ³⁸, Karen Akoka et Alexis Spire démontrent comment le traitement de l'asile par l'OFPRA est passé d'une subordination aux politiques diplomatiques dans les années 1950 avec un fort taux d'accord, à un assujettissement aux politiques migratoires se traduisant par un fort taux de rejet. Dans les années 1950, les premiers officiers de la protection de l'OFPRA sont en majorité de la même nationalité que les requérants qu'ils reçoivent et ils sont pour plus de la moitié eux-mêmes d'anciens réfugiés ou apatrides. A la fin des années 1960, « *la dissociation progressive entre réfugiés et main d'œuvre étrangère se traduit par le développement d'un régime d'asile à deux vitesses, privilégié pour ceux qui viennent d'Amérique du sud et du sud-est asiatique, et plus strict pour les autres exilés* ».

³⁶ Halluin-Mabillot, Estelle, *Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions EHESS, 2012.

³⁷ Noiriel, Gérard, « La crise du droit d'asile à la lumière de l'histoire », *Plein droit*, N° 22-23, octobre 1993, <http://www.gisti.org/spip.php?article3904>.

³⁸ Akoka, Karen & Alexis Spire, « Pour une histoire sociale de l'asile politique en France », *Pouvoirs*, 2013, <http://dx.doi.org/10.3917/pouv.144.0067>.

Les officiers ayant la même proximité culturelle et linguistique sont donc uniquement gardés pour ces nationalités vues favorablement et non pour les autres. Karen Akoka et Alexis Spire parlent d'une politique officieuse qui n'applique pas les mêmes critères de sélection selon l'origine des demandeurs. Il s'agit par exemple de discréditer le régime communiste indochinois. Dans les années 1980, « *la figure du demandeur d'asile indésirable se substitue à celle du réfugié bienvenu* »³⁹ entraînant le « *passage d'une vision politique de l'asile à une conception juridique et positiviste du réfugié, accréditant l'idée d'une procédure qui serait neutre et objective* »⁴⁰.

Aujourd'hui la procédure de demande d'asile se révèle donc être un parcours du combattant où le demandeur doit justifier de persécutions individuelles. Or cette exigence n'apparaît nulle part dans la Convention de Genève et elle commence à être demandée par les autorités françaises dans les années 1980. « *Ces transformations s'inscrivent dans le contexte plus large de la crise de l'État-providence qui voit le traitement bureaucratique de la pauvreté judiciaire, individualisé et marqué par une rigueur juridique et gestionnaire affectant les demandeurs d'asile comme les autres catégories de précaires. Le passage du réfugié au demandeur d'asile fait ainsi écho à la transformation du chômeur en demandeur d'emploi* »⁴¹.

Une fois le statut de réfugié obtenu, après des mois d'attente et de procédures, la personne obtient une carte de résident de 10 ans et peut solliciter la nationalité française par naturalisation. Le réfugié peut travailler et a les mêmes droits que les citoyens français, comme la CMU (Couverture Maladie Universelle) et le RSA (Revenu de Solidarité Active).

Au cours des entretiens effectués avec les étudiants de notre programme d'accueil, il se révèle qu'ils n'ont cependant pas eu de problèmes particuliers à obtenir le statut de réfugié. Seul un étudiant a d'abord obtenu la protection subsidiaire, avant de réussir à obtenir le statut de réfugié, suite à un recours auprès de la Cour Nationale de l'Asile (CNDA).

³⁹ Vianna, Pedro, précité.

⁴⁰ Akoka, Karen & Alexis Spire, précité.

⁴¹ Akoka, Karen « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », *La Vie des idées*, 31 mai 2016. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-des-politiques-d-asile.html>

On peut donc légitimement se demander si les Syriens n'auraient pas un traitement de faveur actuellement en France pour obtenir le statut de réfugié par rapport à d'autres nationalités.

2. LE REFUGIE SYRIEN, « FIGURE CONTEMPORAINE DU REFUGIE LEGITIME » ?

Le statut de réfugié a un caractère reconnaissant. C'est ce qui permet au HCR de décider de mettre une personne sous sa protection en tant que réfugié même si cette personne n'a pas encore été reconnue comme telle par un État. Le HCR fait savoir aux États que « *tout individu ressortissant de tel ou tel pays et se réclamant de la protection internationale devait être a priori considéré comme étant un réfugié* »⁴². C'est la procédure de *prima facie* (à première vue). Selon les termes de la Convention de 1951, cette reconnaissance permet aux réfugiés « *qui ont fui massivement la persécution ou un conflit armé de bénéficier d'une protection internationale sans se soumettre au processus de détermination individuelle du statut.* »⁴³, comme par les réfugiés suite au coup d'État au Chili en 1973 ou après la chute de Saïgon en 1975.

Est-ce le cas des réfugiés syriens qui fuient leur pays depuis le début de la guerre ? Ont-ils un statut particulier ?

En mars 2011, portés par le printemps arabe, les révolutions tunisiennes et égyptiennes, à Deraa, petite ville de Syrie, des dizaines d'adolescents syriens taguent sur les murs de leur école « dégage docteur » à l'attention du Président de la Syrie, Bachar Al Assad, ophtalmologue de

⁴² Vianna, Pedro, précité.

⁴³ « *Il y a [...] des cas où des groupes entiers ont été déplacés dans des circonstances qui indiquent que des membres du groupe peuvent être considérés individuellement comme des réfugiés. En pareil cas, il est souvent nécessaire d'agir d'urgence pour leur prêter secours. Il se peut qu'on ne puisse pas procéder, pour des raisons purement pratiques, à une détermination cas par cas de la qualité de réfugié de chaque membre du groupe. On a donc suivi, dans de tels cas, une procédure dite de « détermination collective » de la qualité de réfugié, selon laquelle, sauf preuve contraire, chaque membre du groupe est considéré à première vue (prima facie) comme un réfugié HCR.* » Guide et Principes directeurs sur les procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut des réfugiés au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, réédité en décembre 2011, HCR/IP/4/FR/REV.3 (ci-après « Guide du HCR »), paragraphe 44.

formation. L'insurrection populaire prend petit à petit de l'ampleur suite à l'emprisonnement et aux tortures commises sur ces enfants qui ont osé défier le gouvernement. Elle est malheureusement sévèrement réprimée par le pouvoir en place, qui n'hésite pas à tirer à bout portant contre son propre peuple. La contestation ne faiblit pas. Bien au contraire, elle s'amplifie, et la répression avec, entraînant le pays dans une escalade sans fin. Comment en est-on arrivé là ? Pour François Burgat, politologue, c'est le jeu de la division confessionnelle, ethnique et politique ainsi que la répression brutale qui ont fait la force du régime, face à des opposants divisés dans leurs objectifs et leurs stratégies⁴⁴. Ce conflit va pousser des millions de personnes sur les routes de l'exil, et le monde va prendre conscience du drame qui se joue devant ses yeux.

2.1. *La venue des réfugiés syriens en France*

Selon le HCR, en 2015, une personne sur deux ayant traversé la Méditerranée pour demander l'asile est un Syrien fuyant la guerre. Les réfugiés syriens représentaient 30,9% des migrants arrivés aux portes de l'Europe, soit 300 000 Syriens, en 2016⁴⁵. En France, 3500 demandes à l'OFPRA ont été déposées par des Syriens sur un total de 73000 demandes d'asile enregistrées en 2015. Depuis 2014, 651 Syriens ont été acceptés dans le cadre d'un programme de réinstallation. Début mars, 512 d'entre eux étaient effectivement arrivés sur le territoire, selon la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) du Ministère de l'intérieur⁴⁶. On est donc loin de la horde massive de réfugiés syriens qui arrivent en France.

⁴⁴ Burgat, François & Paoli, Bruno (dir.), *Pas de printemps pour la Syrie : les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013)*, Paris, Éditions La découverte, 2013.

⁴⁵ Rodier, Claire & Portevin, Catherine, *Migrants et réfugiés : réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, Éditions La découverte, 2016.

⁴⁶ Ces Syriens vulnérables ont été « sélectionnés » par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations Unies au Liban, en Jordanie et en Égypte. Ils reçoivent un titre de séjour dès leur arrivée en France, leur accès au logement et aux prestations sociales est facilité et un préfet est spécifiquement en charge de leur accueil. En 2014 puis en 2015, la France avait pris l'engagement de réinstaller au moins 500 réfugiés syriens. Pour 2016, le pays a promis d'en accueillir 1 500. Le HCR a appelé à la réinstallation de 100 000 réfugiés syriens en 2015 et 2016. http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/03/15/refugies-syriens-les-chiffres-de-l-accueil-en-france-syrie5ans_4883220_3218.html#GVKcukt6uLDmU7vv.99

On constate une divergence d'opinion à l'égard de ces réfugiés qui représentent « la figure contemporaine du réfugié politique légitime » et qui en même temps inquiètent. Au niveau du gouvernement, on pouvait espérer un accueil digne mais c'est plutôt la réticence qui a prévalu.

« Les différentes déclarations des milieux officiels français sur le devoir de solidarité à l'égard du peuple syrien pouvaient laisser croire au départ à un effort exceptionnel de la France comme « terre d'asile » comparable au rôle qu'elle avait joué en 1973 en faveur des réfugiés chiliens »⁴⁷. « Mais autres temps, autres mœurs »⁴⁸. Il se trouve en effet qu'aujourd'hui les réfugiés syriens n'ont pas la même situation que les réfugiés chiliens en 1973 et pouvoir venir en Europe demander l'asile est tout aussi compliqué pour eux que n'importe quel autre réfugié d'une autre nationalité. Contrairement aux Indochinois qui étaient acheminés jusqu'en Europe, les Syriens doivent surmonter de nombreux obstacles avant de pouvoir arriver en Europe. En janvier 2013, le gouvernement français est même allé jusqu'à imposer aux ressortissants syriens un visa de transit aéroportuaire pour les dissuader de demander l'asile en France. Nous avons tous en tête les images de ces réfugiés sur les bateaux pneumatiques traversant les mers au risque de leurs vies. Pourquoi le gouvernement français ne met-il pas en place un programme de réinstallation de plus grande ampleur comme le préconise le HCR ? Cela permettrait un acheminement de sécurité pour ces réfugiés et une meilleure insertion une fois arrivés en France, comme on pourra le constater avec l'histoire de Ghalia, dont la famille a pu bénéficier d'une telle procédure.

2.2. L'accueil des réfugiés syriens en France

La frilosité des autorités françaises vis-à-vis des réfugiés syriens est justifiée par le gouvernement par la saturation du dispositif d'accueil. « *Quand on dit que le dispositif est en crise, c'est vrai, mais cela doit être réformé et cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir à*

⁴⁷ Geisser, Vincent, « Avec vous, mais pas chez nous ! Ambivalences françaises à l'égard des réfugiés syriens », *Migrations Société*, 2013/5 (N° 149), p. 3-10.

⁴⁸ Communiqué interassociatif Chili 1973-Syrie 2013. Droit d'asile : autres temps, autres mœurs, à l'initiative des associations françaises, in Geisser, Vincent, « Avec vous, mais pas chez nous ! Ambivalences françaises à l'égard des réfugiés syriens », *Migrations Société*, 2013/5 (N° 149), p. 3-10.

l'expression de notre solidarité avec notamment les réfugiés syriens »⁴⁹ relève cependant Pierre Henry, directeur général de l'association France terre d'asile.

Pour autant, selon Karen Akoka, les réfugiés syriens sont quand même situés en haut de la hiérarchie des légitimités, au-dessus des Irakiens, Afghans, Soudanais, Congolais ou Érythréens. Cela peut s'expliquer par la proximité sociologique avec les réfugiés syriens, tant au niveau de l'éducation, et du mode de vie, même si « *nous n'avons pas encore réalisé à quel point ces nouveaux migrants nous ressemblent de plus en plus (...), ce sont des jeunes... ils ont des diplômes, ils sont de plus en plus urbains. Ils ont déjà une expérience professionnelle. Ils appartiennent à une classe moyenne et sont dans une impasse dans leur pays d'origine* »⁵⁰.

« *Les Européens ont découvert, avec l'arrivée des réfugiés syriens, que des médecins, des ingénieurs, des avocats, pouvaient arriver clandestinement comme les autres sur des bateaux pneumatiques avec des sacs en plastique pour seul bagage* »⁵¹.

Si les chiffres démontrent que les réfugiés syriens se voient accorder plus facilement que les autres nationalités l'asile, ils n'ont pas pour autant la reconnaissance du statut de réfugié *prima facie* du HCR. Certains États leur réservent un traitement favorable, « *comme l'exemption d'une exigence de persécution individuelle subsumée sous la catégorie réfugié de guerre* »⁵². En 2015, 97 % des demandeurs d'asile syriens ont obtenu l'asile en France même si pour un tiers d'entre eux il ne s'agit que de la protection subsidiaire, moins protectrice que le statut de réfugié. Cela s'explique par le fait que « *les Syriens fuient à la fois le nouvel ennemi paradigmatique des démocraties occidentales (l'État islamique) et un régime (celui de Bachar El Assad) avec lequel tout lien diplomatique a été rompu* »⁵³. Ces considérations géopolitiques et idéologiques ressemblent à celles qui avaient favorisé l'accueil en France des réfugiés venus des pays communistes.

⁴⁹ Geisser, Vincent, précité.

⁵⁰ Withol de Wenden, Catherine, « Nous n'avons pas encore réalisé à quel point ces nouveaux migrants nous ressemblent », *Libération*, 4 décembre 2015, <http://libération.fr>.

⁵¹ Rodier, Claire & Portevin, Catherine, précité.

⁵² Akoka, Karen, « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », précité.

⁵³ Akoka, Karen, précité.

« L'analyse historique invite à poser l'hypothèse du passage d'un problème communiste à un problème islamiste comme nouveau soubassement idéologique sous-tendant la détermination du statut de réfugié »⁵⁴.

Il est pourtant difficile d'affirmer aujourd'hui que les réfugiés syriens sont mieux accueillis que les autres. En effet, l'octroi de l'asile est aléatoire, *« selon des aléas mystérieux et qui varient d'un guichet à l'autre, d'un moment plus ou moins encombré à l'autre, l'acceptation des demandes est considérée par les migrants eux-mêmes comme une loterie »⁵⁵.*

A cet égard, le rapport du Centre Primo Levi sur les failles de notre procédure d'asile est édifiant et démontre bien l'incertitude liée à l'octroi de l'asile et les conséquences humaines désastreuses que cela engendre : la France est le pays européen où les chances d'obtenir l'asile sont les plus faibles. Pour obtenir l'asile en France, il faut démontrer la crainte actuelle de persécutions en cas de retour au pays, et non d'éventuelles persécutions antérieures⁵⁶. Dans la mesure où les preuves sont très difficiles à réunir, tout va reposer sur le récit du demandeur, sa cohérence et sa crédibilité. Finalement, *« nul ne sait ce qu'est un vrai réfugié en termes juridiques et chacun peut s'en faire une idée bien à soi. Le reste est affaire de convictions personnelles, politiques notamment, et de rapports de force. »⁵⁷*

En fin de compte, qu'il s'agisse de réfugiés syriens ou d'autres nationalités, les politiques européennes et françaises à leur égard sont loin d'être dignes et respectueuses des conventions internationales sur le droit d'asile et les droits fondamentaux des individus.

⁵⁴ Akoka, Karen, précité.

⁵⁵ Rodier, Claire & Portevin, Catherine, précité.

⁵⁶ Rapport de 2016 sur les failles de notre procédure d'asile, « persécutés au pays, déboutés en France », Centre Primo Levi.

⁵⁷ Halluin-Mabillot, Estelle, *Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions EHESS, 2012.

« Entre violences collectives et violences économiques, la situation de la majorité des demandeurs d'asile d'aujourd'hui est largement en décalage avec la figure archétypale du réfugié politique personnellement recherché. (...) Dans ce contexte, l'asile sert aujourd'hui moins à protéger une poignée d'individus plus ou moins éloignés de la fiction du réfugié selon l'imaginaire libéral occidental, qu'à légitimer une politique d'immigration de plus en plus restrictive en lui servant de caution humaniste. »⁵⁸

Le demandeur en quête de l'asile doit ainsi traverser nombre d'épreuves avant de pouvoir arriver en France, et ça n'est qu'après une longue procédure qu'il pourra enfin obtenir la qualité de réfugié. Mais son parcours du combattant n'est pourtant pas encore terminé. Il doit penser à se construire une nouvelle vie et celle-ci passe par la possibilité notamment de poursuivre sa scolarité.

⁵⁸ Akoka, Karen, « L'archétype rêvé du réfugié », *Plein droit*, N°90, octobre 2011, <http://www.gisti.org/spip.php?article2441>

CHAPITRE 2 : L'EDUCATION EN EXIL

Derrière cette signification politique et juridique du réfugié, il y a des vies brisées qu'il faut essayer de reconstruire. L'espoir d'un avenir meilleur passe d'abord par l'éducation. Mais comment éviter que toute une génération soit perdue à cause des guerres et autres menaces qui forcent à l'exil ?

1. L'IMPORTANCE DE L'EDUCATION POUR LES REFUGIES

1.1. *La situation de l'éducation des réfugiés dans le monde*

« Dans la dévastation des conflits et du déplacement forcé, c'est l'éducation qui porte le rôle de donner de l'espoir aux enfants et jeunes réfugiés afin d'envisager et construire un avenir plus sûr et stable. »⁵⁹

Aujourd'hui, la situation mondiale montre que la moitié des réfugiés sont des enfants de moins de 18 ans. Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, a publié un rapport montrant que plus de la moitié - 3,7 millions - des six millions d'enfants en âge d'être scolarisés et relevant de sa compétence ne vont pas à l'école. Quelque 1,75 million d'enfants réfugiés ne vont pas à l'école primaire et 1,95 million d'adolescents réfugiés ne sont pas scolarisés dans l'enseignement secondaire. Les réfugiés sont cinq fois plus susceptibles d'être déscolarisés que la moyenne mondiale.⁶⁰ *« L'éducation des réfugiés est particulièrement négligée, alors que c'est l'une des rares occasions que nous avons pour transformer, construire la prochaine génération et améliorer le sort des dizaines de millions de personnes déracinées dans le monde. »⁶¹* C'est pourquoi l'accès à l'éducation pour les réfugiés doit être une priorité.

⁵⁹ Antonio Guterres, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

⁶⁰ Rapport « Missing out » du HCR, 15 septembre 2016,
<http://www.unhcr.org/fr/news/press/2016/9/57da466fa/hcr-leducation-refugies-crise.html>

⁶¹ Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38046#.WbPmVK3pP-Y>

Un meilleur accès à l'éducation pour les enfants du monde entier est d'ailleurs un des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. En effet, l'objectif 4 est d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation est le fondement même pour le développement durable.⁶² Quant à la mesure n°4 de la stratégie d'éducation du HCR pour la période 2012-2016, elle concerne plus spécifiquement l'enseignement universitaire. Les résultats escomptés sont d'augmenter de 100% l'accès des réfugiés aux études universitaires dans le monde. Pour cela, le HCR tient à favoriser le nombre d'octroi de bourses, développer l'accès à des formations à distance via l'utilisation du numérique et supprimer les obstacles à l'accès des études universitaires tels que les conditions de nationalité.⁶³

Concernant la Syrie, le rapport montre que le conflit peut inverser des tendances positives en matière d'éducation. En 2009, 94% des enfants syriens étaient inscrits à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire. En juin 2016, 60% seulement des enfants allaient à l'école en Syrie, laissant 2,1 millions d'enfants et adolescents sans accès à l'éducation dans ce pays. Dans les pays voisins, plus de 4,8 millions de réfugiés syriens sont enregistrés auprès du HCR avec, parmi eux, environ 35% d'enfants en âge d'être scolarisés. En Turquie, seulement 39% des enfants et des adolescents réfugiés en âge d'être scolarisés étaient inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que 40% au Liban et 70% en Jordanie. Cela signifie que près de 900 000 enfants et adolescents réfugiés syriens en âge d'être scolarisés ne vont pas à l'école.⁶⁴

« La Syrie en crise a perdu une grande partie de son infrastructure scolaire, ainsi que le capital humain constitué d'enseignants formés. Elle a surtout perdu une grande partie de l'avenir des élèves. »⁶⁵

⁶² Les 17 objectifs de développement durable de l'ONU ont pour but le développement international. Ils remplacent les objectifs du millénaire pour le développement, qui se sont achevés en 2015.

⁶³ Stratégie d'éducation-2012-2016-UNHCR- www.unhcr.org/fr/5658279f6.pdf

⁶⁴ <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38046#.WbPmVK3pP-Y>

⁶⁵ Amin Eskander, « Génération perdue. L'impact de la crise sur le secteur de l'éducation en Syrie », *L'Information géographique*, 2014/2 (Vol. 78), p. 106-118. DOI 10.3917/lig.782.0106

1.2. La scolarisation des enfants réfugiés en France

En France, le Ministère de l'éducation prévoit un système d'intégration pour les enfants réfugiés de 6 à 16 ans, car depuis les lois Ferry de 1882, l'instruction est obligatoire en France pour les enfants de 6 à 16 ans. La circulaire du 2 octobre 2012 régit le système d'accueil des enfants étrangers arrivant en France. Le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs) se charge d'accueillir les enfants et évalue leur niveau scolaire pour les répartir dans les classes des cycles primaire et secondaire. La mise en place des UPE2A ou unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants sert d'étape pour la majorité de ces jeunes, en leur proposant du soutien scolaire au premier cycle (des heures en plus) et un regroupement de ces élèves spécifiques dans le cycle secondaire, au collège et au lycée, dans les classes normales lors de certains cours. Les plus de 16 ans, encore scolarisés en secondaire doivent pouvoir bénéficier de ces dispositifs, selon la circulaire.⁶⁶

2. LES ETUDES UNIVERSITAIRES

L'accès à l'éducation pour les enfants réfugiés est primordial mais il est aussi important de penser aux adolescents et aux jeunes adultes réfugiés qui veulent débiter ou reprendre des études universitaires. Selon le HCR, seuls 1% des réfugiés ont accès aux études universitaires contre 34 % des non réfugiés.

Le programme d'accueil de l'association Démocratie et entraide en Syrie œuvre dans cette voie-là. Pour Samir Aita, Président de l'association, ce programme doit redonner espoir aux jeunes Syriens : « *On ne peut pas dire qu'on défend l'établissement de la démocratie et laisser la jeunesse abandonnée entre les armes et le désarroi, sans avenir.* »⁶⁷

⁶⁶ Hélène Mangold, « Les réfugiés et le système éducatif en France », *Nouvelle Europe* [en ligne], Lundi 2 novembre 2015, <http://www.nouvelle-europe.eu/node/1931>, consulté le 17 février 2017.

⁶⁷ <http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/un-programme-pour-permettre-aux-jeunes-syriens-de-poursuivre-leurs-etudes-en-france-4554/>

Cependant, si le gouvernement français met en place un dispositif pour l'intégration des enfants dans le système scolaire en primaire et en secondaire, l'accès aux études universitaires pour les réfugiés reste flou. La Conférence des présidents d'université a lancé plusieurs appels pour encourager les universités à « *accompagner les jeunes adultes réfugiés, titulaires d'un récépissé de l'OFPRA, qui souhaitent suivre un cursus d'études dans le supérieur ou recevoir une formation de niveau universitaire afin de faciliter leur insertion dans la société française.* »⁶⁸ Un collectif d'universitaires a aussi lancé un appel, en septembre 2015, pour proposer des mesures concrètes pour l'accueil des étudiants étrangers à l'université, en demandant d'aller plus loin que la réponse timorée des institutions. « *Quid d'un vrai projet d'accueil qui prendrait au sérieux la dimension pédagogique ? (...) Il s'agit de faire de l'université un acteur social de premier rang face à une crise migratoire sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.* »⁶⁹ En effet, les réponses institutionnelles en France restent encore insuffisantes comparées aux dispositifs de solidarité existants dans d'autres pays de l'UE comme l'Allemagne. Au niveau européen, le processus de Bologne de 1998 détermine les règles d'harmonisation des diplômes dans 47 pays membres du Conseil de l'Europe et a conduit en 2010 à la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

En France, les universités ont le statut juridique d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. « *Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche et jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.* » Ces établissements sont gérés de façon démocratique avec le concours de l'ensemble du personnel, des étudiants et de personnalités extérieures. Ils définissent leurs objectifs dans un contrat pluriannuel avec l'État et sont contrôlés par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

⁶⁸ Appel de la conférence des présidents d'université du 17 septembre 2015.

⁶⁹ Collectif d'universitaires du 12 septembre 2015 pour l'accueil des réfugiés au sein des universités. <http://libération.fr>

L'organisme Campus France ⁷⁰ gère l'accueil des étudiants étrangers qui veulent commencer ou poursuivre des études universitaires. La procédure d'inscription est différente selon que l'étudiant veut s'inscrire en 1^{ère} année ou à partir de la licence.

S'il s'agit d'une reprise d'études, l'étudiant doit d'abord vérifier l'équivalence de ses diplômes auprès de l'organisme compétent, le CIEP, qui met en place une procédure simplifiée pour les réfugiés. En effet, les demandes de reconnaissance des diplômes des réfugiés sont étudiées gratuitement et en priorité avec le minimum de pièces justificatives. Ainsi cela participe d'une meilleure insertion universitaire de ceux-ci.

La page Welcome refugees sur le site étudiant.gouv explique les démarches qu'un étudiant réfugié doit connaître pour effectuer ses études en France. Les visiteurs du site ont l'impression que tout est prévu pour l'accueil des réfugiés à l'université. Mais sur le terrain, on se rend compte que ce schéma d'explication reste très général et aucune aide concrète n'est attribuée aux étudiants réfugiés. L'exonération des frais d'inscription est attribuée au bon vouloir des universités ainsi que l'accompagnement et les cours intensifs de français. Les universités qui mettent en place des dispositifs pour une meilleure intégration des réfugiés le font sans aide financière spécifique du ministère et grâce aux fondations ou aux donations, comme c'est le cas, par exemple, à l'université de Dijon avec le DU solidarité passerelle⁷¹.

⁷⁰ Campus France est un établissement public à caractère industriel et commercial français, créé en 2010, et qui a pour but de valoriser et de promouvoir à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français. Campus France est sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères et du Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

⁷¹ <http://centre-langues-cultures.u-bourgogne.fr/67-actualites/201-apprentissage-intensif-de-francais-langue-etrangere-fle-destine-aux-apprenants-refugies.html>

Au niveau de la législation, les étudiants réfugiés peuvent être exonérés des frais d'inscription à l'université mais ils doivent en faire la demande et c'est à l'appréciation discrétionnaire du président d'université.⁷²

Les étudiants du programme d'accueil de l'association Démocratie et entraide en Syrie sont eux directement exonérés de ces frais d'inscription sans avoir à en faire la demande du fait de la collaboration de l'association avec les universités partenaires du projet.

⁷² L'article 3 du décret n°84-13 de la loi Savary de 1984 stipule : « *Peuvent bénéficier de l'exonération des droits d'inscriptions les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi. Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'Université en application de critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10% des étudiants inscrits.* »

CONCLUSION

Le premier chapitre de cette partie a permis de démontrer que la notion de réfugié a une réalité historique liée à la conception libérale qui a prévalu lors de l'élaboration de la Convention de Genève. Les États de l'Union européenne considèrent donc que seule la migration qui est due à une crainte de persécutions individuelles est légitime au droit d'asile et ces États font donc le tri entre « vrais » réfugiés et « faux » réfugiés. L'Union européenne va aujourd'hui encore plus loin que cette distinction puisque même le « vrai » réfugié, dont le Syrien est l'incarnation même, n'est pas le bienvenu, et tout est fait pour les dissuader d'arriver en Europe. Tel est l'objectif de l'accord avec la Turquie, et dernièrement le code de bonne conduite érigé par le gouvernement italien du 25 juillet 2017⁷³. Le 28 août 2017, les chefs d'États de la France, d'Italie, d'Espagne, de la Libye, du Tchad, du Niger, ainsi que la cheffe de la diplomatie de l'Union européenne ont signé un accord à Paris pour une ligne de conduite visant à externaliser le traitement de l'asile vers le continent africain. Leur objectif est encore et toujours de maintenir les personnes voulant demander l'asile loin du continent européen. Et pourtant, de telles mesures vont à l'encontre du droit international, et notamment de l'article 13 de la Convention universelle des droits de l'homme⁷⁴.

On voit bien que *« quel que soit le désir d'aborder la question des réfugiés comme un sujet purement humanitaire, elle sera toujours soumise aux contraintes historiques, sociales et politiques, comme tout ce qui concerne la vie des êtres et des groupes humains. »*⁷⁵

Même si l'accès à l'éducation est un objectif du développement durable des Nations Unies, pour les réfugiés cela reste compliqué et les chiffres démontrent un faible taux d'accès de ces derniers aux études et notamment au cursus universitaire. Pour que les réfugiés ne perdent pas

⁷³ Ce code de bonne conduite décidé par le gouvernement italien le 25 juillet 2017 est une entrave à l'action des ONG présentes sur le terrain et qui œuvrent au secours des migrants.

⁷⁴ Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 13, al. 1, Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat ; al. 2, Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

⁷⁵ Vianna, Pedro, précité.

l'accès à l'éducation et puissent se construire un avenir malgré leur situation d'exil, il est indispensable de faciliter leur poursuite d'études. En France, l'accès aux études universitaires pour les réfugiés n'est pas prévu par la législation et c'est au bon vouloir des universités que des facilités d'insertion universitaire, tels que l'exonération des droits d'inscription, ou la mise en place de cours de français que cela reste possible.

Ainsi à défaut d'une mobilisation des pouvoirs publics c'est donc la société civile qui va œuvrer à rendre meilleur l'accueil des réfugiés en France. Le programme d'accueil des réfugiés syriens à l'UHA en est l'exemple parfait.

PARTIE 2 : LE PROGRAMME D'ACCUEIL DES REFUGIÉS À L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE (UHA)

Il dit : Je suis de là-bas. Je suis d'ici

Et je ne suis pas là-bas ni ici.

J'ai deux noms qui se rencontrent et se séparent,

Deux langues, mais j'ai oublié laquelle était celle de mes rêves.

J'ai, pour écrire, une langue au vocabulaire docile, anglaise et

J'en ai une autre, venue des conversations du ciel avec Jérusalem.

Mahmoud Darwich, ⁷⁶

⁷⁶ Mahmoud Darwich, « Exil (4) contrepoint, [pour Edward Said] », in *Comme des fleurs d'amandier ou plus loin*, Actes Sud, Paris, 2007.

CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ma recherche s'insère dans le cadre d'un stage de huit mois sur l'étude du programme d'accueil des réfugiés d'origine syrienne au sein de l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse (UHA).

Ce programme a pour objectif de participer à la réinsertion universitaire des réfugiés d'origine syrienne en rupture de leurs études universitaires du fait du conflit en Syrie et de leur exil en France. C'est l'association Démocratie et entraide en Syrie qui a initié ce programme en Val-de-Marne en septembre 2013. Je vais présenter dans un premier temps l'association qui est à l'origine de cet ambitieux projet, avant de me pencher sur la duplication de ce projet au sein de l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse.

1. L'ASSOCIATION DEMOCRATIE ET ENTRAIDE EN SYRIE

L'association Démocratie et entraide en Syrie⁷⁷ est une association loi de 1901, créée en septembre 2012, avec pour mission de promouvoir la démocratie et les libertés civiques en Syrie, de porter secours aux réfugiés, aux blessés et malades, et aux démunis, en Syrie et à l'étranger. Son siège est à Paris et son Président est Samir Aïta, lui-même d'origine syrienne, comme la plupart des membres fondateurs de l'association. Samir Aïta est Président du Cercle des économistes arabes, rédacteur en chef de 2005 à 2013 des éditions arabes du Monde diplomatique et l'auteur de *The Road Ahead for Syria*⁷⁸ et *Les travailleurs arabes hors la loi*.⁷⁹

Trois dimensions orientent les actions de l'association : la volonté d'éduquer les enfants malgré la guerre, la défense civile et les services publics, et favoriser l'accueil des étudiants syriens en France.

⁷⁷ Voir annexe 2

⁷⁸ Economic Research Forum, Le Caire, 2006.

⁷⁹ Éditions L'Harmattan, Paris, 2011.

La partie éducation des enfants consiste à créer des écoles et des centres de loisirs en Syrie pour les sortir des horreurs de la guerre. En ce qui concerne le renforcement de la défense civile et les services publics, l'objectif est de créer en Syrie des comités de défense civile qui œuvrent à assurer l'accès à l'eau potable, au ramassage et au traitement des déchets, à assurer les soins hospitaliers et de santé, à œuvrer avec les habitants pour l'amélioration de leurs conditions de vie et enfin créer une dynamique locale grâce au commerce de proximité. Le dernier volet qui nous intéresse concerne l'accueil des étudiants syriens en France.⁸⁰

Ce programme d'accueil des étudiants a été lancé en septembre 2013, en écho à l'appel du 6 juin 2013 de la Conférence des présidents d'université⁸¹ pour construire des dispositifs solidaires en faveur des étudiants victimes de la guerre en Syrie. *« Les municipalités les accueille, nous les formerons... Forte de la tradition d'asile de la France, l'Université française peut et doit accompagner ces évolutions. C'est une question de dignité et de solidarité pour ces réfugiés, et leur avenir. »*

Ce projet s'est créé au fur et à mesure, à l'initiative du Président et des autres membres de l'association. On peut ici faire la comparaison avec la théorie de « l'entreprise apprenante » et considérer ce projet comme un « projet apprenant », c'est-à-dire qui apprend en marchant face à une difficulté. Le projet n'a pas été pensé et cadré dans sa globalité dès le départ. Les réflexions et les moyens d'action se sont posés au fur et à mesure des situations rencontrées.

Face au conflit de plus en plus meurtrier et de l'exode de plus en plus massif des Syriens, la première réflexion consistait à reconduire les étudiants en rupture de scolarité sur le chemin des études. Ainsi les membres de l'association sont d'abord allés voir les collectivités territoriales pour leur demander une prise en charge financière des étudiants. Les réponses furent toutes négatives. Ce ne fut guère mieux du côté des universités. La mise en place de ce programme s'annonçait donc particulièrement compliquée.

⁸⁰ Voir annexe 3.

⁸¹ Voir annexe 4.

Face à ces difficultés, l'association a proposé de diviser les tâches et de faire porter le projet par quatre acteurs distincts :

- l'université pour assurer l'enseignement ;
- les collectivités territoriales pour financer des bourses de vie pendant une période de transition ;
- le CROUS pour fournir des logements ;
- et la société civile, la vie associative, pour porter le projet et accompagner les étudiants.

C'est sur cette base que le Président de la Conférence des présidents d'université inversera la tendance en donnant son soutien à ce projet. Tout va se déclencher à ce moment et l'Université Paris-Créteil va être la première à relever ce défi, en acceptant d'accueillir les réfugiés en les exonérant des frais d'inscriptions.

Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que se posera la question du FLE (Français Langue Etrangère). En effet, avant de pouvoir intégrer l'université, les réfugiés doivent pouvoir apprendre le français et atteindre un niveau suffisant pour pouvoir suivre un cursus universitaire. Non seulement l'Université doit accepter de prendre en charge la scolarité de ces étudiants mais elle doit aussi pouvoir leur proposer des cours de FLE.

Le programme va finalement aboutir dans sa forme complète en janvier 2014 en Île-de-France avec la signature d'une convention entre le Conseil Général du Val-de-Marne, qui fournit une aide financière aux étudiants, l'Université Paris-Créteil, qui offre l'apprentissage du français et l'insertion universitaire, France terre d'asile, pour l'accompagnement administratif, et l'association Démocratie et entraide en Syrie, porteuse du projet. La première promotion de 25 étudiants a été accueillie en mars 2014 au sein de l'Université Paris-Est Créteil.

2. PRESENTATION DU PROGRAMME AU SEIN DE L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE (UHA)

M. Bassel Haidar, membre du Conseil d'Administration de l'association Démocratie et entraide en Syrie, résidant à Mulhouse, a voulu transposer ce programme à Mulhouse.

En novembre 2015, il a rencontré Mme Dominique Meyer Bolzinger, maître de conférences en littérature française des XX^e et XXI^e siècles, vice-présidente de l'UHA en charge de la formation, et lui a présenté le projet afin d'avoir la collaboration de l'université dans la prise en charge des étudiants pour les cours de FLE et le cursus universitaire.

Elle a d'emblée eu une première impression favorable pour ce projet porté par cet ancien chercheur de l'UHA. De plus, ce projet a fait résonance avec ses idéaux politiques : « *Je pensais qu'il y avait quelque chose à faire... Il y a un moment où il faut faire quelque chose.* » Ce qui l'a convaincue de s'engager dans ce projet, c'est le partenariat et le partage des tâches avec l'association Démocratie et entraide en Syrie qui respecte la spécificité des structures en ne demandant pas à l'université de se lancer dans l'humanitaire.

« Bassel est venu pour me proposer quelque chose qui m'a convenu, car ça répondait au sentiment qu'il fallait faire quelque chose et en même temps, c'était respectueux des structures et de la spécificité des structures, c'est-à-dire qu'il ne demandait pas à l'université de se lancer dans l'humanitaire. Il demandait à l'université de faire ce qu'elle sait faire, c'est-à-dire monter des formations. Il me demandait à moi de faire ce que je sais faire, et moi ce qui m'a tout de suite convaincue dans le dispositif, c'était le partenariat avec l'association. »⁸²

Le deuxième argument qui l'a convaincue, c'est l'idée de l'insertion par les études. En effet, le projet est fondé sur l'idée de faire intégrer l'université pour que les étudiants puissent continuer leurs études, « c'est une manière de répondre à l'effroyable gâchis que représente la guerre ».

L'UHA a accepté de s'engager pour une période de 2 ans, sans poser d'exigence de niveau de diplômes ou de maîtrise de la langue française aux étudiants, contrairement à d'autres universités qui avaient aussi été sollicitées pour ce projet.

Ainsi, l'association Démocratie et entraide en Syrie se charge de sélectionner les candidats à ce programme via les réseaux sociaux ou les contacts personnels et les propose à l'Université, qui s'est ainsi engagée à prendre une dizaine d'étudiants. « La première image de départ » du programme est donc de fournir un enseignement de FLE intensif la première année et l'intégration dans un cursus universitaire de l'UHA la deuxième année.

⁸² Entretien avec Mme Dominique Meyer Bolzinger, à Mulhouse, le 7 mars 2017.

Les premiers étudiants, au nombre de dix, sont arrivés à Mulhouse en février 2016. Un seul d'entre eux est venu d'un camp de réfugiés du Liban, les autres étaient déjà en France depuis quelques semaines, quelques mois ou quelques années. La vice-présidente avait une volonté de favoriser la venue de filles mais la plupart d'entre-elles voulaient faire des études de médecine, qui n'est pas un cursus proposé par l'UHA. Finalement, il y aura 4 filles sur les 10 étudiants.

L'UHA leur a mis en place un cursus spécial d'apprentissage du FLE avec des cours en face à face par des étudiants en didactique FLE⁸³, des cours par multimédia grâce aux ordinateurs du CLAM (certifications et langues par apprentissages multimédia) de l'université, et des cours en tutorat avec des étudiants bénévoles formés aux compétences interculturelles par NOVATRIS, centre transfrontalier de compétences interculturelles. L'objectif est que l'étudiant atteigne le niveau B2 en FLE⁸⁴ pour pouvoir intégrer le cursus universitaire de son choix au sein de l'UHA, en accord avec le responsable de chaque formation.

Il fallait aussi prévoir un hébergement de transition pour ces étudiants, car il était impensable de les faire venir et ne pas leur assurer un endroit où se loger. Cela ne fut pas chose aisée. Pourtant fin 2015, début 2016, l'État commence à parler d'un accueil organisé pour les réfugiés. Mais dans la région, les collectivités sont difficilement mobilisables. Le Sous-Préfet d'Altkirch, alors chargé de la question de l'hébergement des réfugiés, refuse d'attribuer des logements pourtant vacants aux étudiants de ce projet par crainte de « faire appel d'air » et de se retrouver avec des centaines de réfugiés.

Pour résoudre le problème du logement, M. Haidar a fini par prendre contact avec le secrétariat régional de la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) du Grand-Est, qui l'a mis en contact avec les églises protestantes du Haut-Rhin qui ont mis à disposition des étudiants un logement de transition.

⁸³ Étude des méthodes et des pratiques de l'enseignement du français.

⁸⁴ Le niveau minimum de compétence en langue française requis par les universités françaises. Voir tableau du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en annexe 5.

Un accompagnement administratif a aussi été mis en place en septembre 2016 et assuré par une aumônière des étudiants du diocèse de Strasbourg, ainsi qu'une assistante sociale bénévole, afin d'aider les étudiants dans leurs démarches administratives de toutes sortes (papiers de la CPAM, RSA, cartes de séjour...).

Il restait le problème des aides financières pour permettre aux étudiants d'avoir un minimum vital le temps de leurs études. Il fallait donc chercher les dispositifs qui pourraient être attribués en fonction de la situation de chaque étudiant. L'évaluation nous montrera les difficultés pour trouver une aide pour chaque étudiant.

Ainsi, le projet a démarré tant bien que mal en février 2016 avec les 10 premiers étudiants accueillis.

Le prochain chapitre explique les différentes méthodes mises en place pour effectuer l'évaluation du programme et recueillir les informations nécessaires à mon mémoire, ainsi que les résultats de l'évaluation.

CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE ET EVALUATION DU PROJET

Mon stage consacré à l'étude du programme d'accueil des étudiants d'origine syrienne au sein de l'Université de Haute-Alsace a débuté en octobre 2016, pour s'achever en juin 2017.

J'ai commencé ce stage par l'observation afin de mieux saisir les objectifs et les enjeux de ce projet. Ce ne fut pas chose aisée, étant donné le nombre de parties prenantes, tant du côté des professionnels au sein de l'université que du côté des bénévoles. Il a fallu faire connaissance avec toutes les personnes impliquées afin de bien déterminer leurs rôles respectifs. Un temps d'adaptation et d'observation minutieuse a donc été nécessaire. J'avais l'impression de me retrouver avec une grosse pelote de laine qu'il fallait démêler avant de tout reprendre à zéro. Il fallait recueillir les informations au fur et à mesure des rencontres.

L'objectif de mon stage était donc d'utiliser les différentes méthodes des sciences sociales pour cadrer le projet et ensuite en faire une évaluation afin de mieux cerner l'utilité sociale de ce dernier.

1. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour effectuer l'évaluation du projet, j'ai utilisé plusieurs méthodes de travail.

Tout d'abord, la plus importante fut, sans conteste, l'observation participante, que ce soit lors des permanences hebdomadaires avec les bénévoles, lors des réunions entre bénévoles ou lors d'accompagnement individuel des étudiants dans leurs diverses démarches administratives.

Les permanences hebdomadaires avec l'aumônière étudiante et l'assistante sociale m'ont permis de constater les difficultés des étudiants au quotidien, pour l'inscription au Pôle emploi, l'obtention de la sécurité sociale, des allocations familiales ou des papiers de séjour. Les accompagnements individuels avec certains étudiants pour diverses démarches ont été aussi très instructifs pour comprendre la complexité des démarches administratives pour un nouvel arrivant en France. Il a fallu aussi se pencher sur la compréhension de la procédure juridique de demande d'asile en France, des systèmes de bourse, d'attribution du RSA, et appréhender le système universitaire français.

La participation aux réunions mensuelles avec les bénévoles a été particulièrement intéressante pour déterminer le rôle des différents intervenants et entendre leurs interrogations. Les professionnels de l'UHA ne venaient pas à ces rencontres et il a donc fallu les rencontrer lors d'entretiens individuels.

Ce sont des entretiens semi-directifs que j'ai effectué avec les professionnels de l'UHA entre février 2017 et mai 2017 : Mme Meyer Bolzinger, la vice-présidente de l'UHA en charge de la formation continue et responsable de ce projet au sein de l'UHA, M. Wade, le responsable du service la scolarité, Mme Pasteau de NOVATRIS⁸⁵, Mme Marcot, assistante sociale, M. Gsell, technicien du CROUS (entretien téléphonique), et deux professeurs de FLE intervenant sur ce programme, Mme Djordjevic et M. Ubner.⁸⁶

L'entretien avec Mme Dominique Meyer Bolzinger a eu lieu le 7 mars 2017. Je l'ai effectué avec une étudiante en M2 de sciences de l'éducation qui préparait aussi un travail de recherche sur ce programme, notamment sur les cours de FLE. C'est donc un entretien très riche et long (plus de 2 heures) qui nous a permis de comprendre le cheminement de l'implication de l'UHA dans ce programme.

Les entretiens avec les professeurs de FLE se sont déroulés vers la fin de mon stage, en mai, pour avoir une vision complète et claire du programme avant de les rencontrer. Leurs points de vue m'ont permis de réfléchir à des pistes sur la question de la motivation et du sens pour les étudiants vis-à-vis de l'apprentissage du français et des études en général.

J'ai aussi adressé des questionnaires à l'attention des bénévoles œuvrant sur le terrain auprès des étudiants pour déterminer la nature de leur engagement et leurs attentes vis-à-vis de ce programme. La plupart des bénévoles font partie des cultes chrétiens de la région (Église Protestante Réformée, Église Évangélique Mennonite, Diocèse de Strasbourg).⁸⁷

J'ai distribué des questionnaires aux étudiants pour avoir leurs avis en tant que bénéficiaires du projet. J'ai pris soin d'en rencontrer certains pour compléter le questionnaire avec eux pour des questions de compréhension de la langue. Un entretien collectif avec trois étudiants a été particulièrement instructif tant pour l'évaluation du projet que pour ma réflexion pour le mémoire.⁸⁸

⁸⁵ Centre de compétences transfrontalières de l'Université de Haute-Alsace.

⁸⁶ Voir grilles d'entretien en annexe 6.

⁸⁷ Voir grilles d'entretien en annexe 7.

⁸⁸ Voir grilles d'entretien en annexe 8.

Enfin j'ai mené trois « récits de vie » auprès d'étudiants pour ma recherche de mémoire. Ces étudiants sont Nadia, 33 ans, qui n'a pas encore intégré l'université et qui suit une formation de secrétaire médicale à titre privé en même temps que les cours de FLE, Ghalia, 32 ans, qui a réussi son master 1 de management interculturel à l'UHA, en juin 2017, et Jabril, 35 ans, inscrit en master 1 ESS à l'UHA pour l'année 2016/2017 et qui met ses études universitaires entre parenthèses le temps de l'écriture de son livre et d'un autre projet. Ces entretiens se sont déroulés en langue arabe littéraire « al fusha » afin que les personnes soient plus à l'aise et plus précises dans leur récit. Mes parents sont d'origine palestino-syrienne et je parle l'arabe du Moyen-Orient couramment. Cet état de fait a permis, je l'ai ressenti comme tel en tout cas, une proximité avec les étudiants. J'ai pris soin de traduire ces entretiens lors de la retranscription en français.

2. ÉVALUATION DU PROJET

L'objectif de mon stage était de faire une évaluation *in itinere* de ce programme encore en cours au démarrage de mon stage en octobre 2016.⁸⁹ L'intérêt était de s'interroger sur l'utilité sociale du programme, d'avoir une vision partagée par les parties prenantes et de rendre compte des résultats du programme après plusieurs mois de mise en place.

J'ai d'abord fait un cadrage du projet afin d'avoir une meilleure visibilité des différents champs d'actions proposés. En effet, une de mes plus grandes difficultés et ma première interrogation concernant ce programme, c'est qu'il n'y avait rien de défini par écrit : pas de montage du projet, pas de conventions entre les différents partenaires. J'apprendrai plus tard que cela était une volonté du porteur du projet qui souhaitait miser sur la confiance mutuelle et sur la souplesse d'un collectif. Cela n'allait pas sans poser des interrogations auprès de certains bénévoles qui auraient aimé avoir un cadre plus précis de leurs missions et de celles du programme.

Mon premier travail dans le montage du projet fut donc de définir l'équipe projet en établissant une cartographie des parties prenantes : les professionnels de l'UHA, les bénévoles, les associations partenaires.

⁸⁹ Voir annexe 9.

J'ai recensé plus d'une trentaine de personnes directement impliquées dans ce programme.⁹⁰ Puis, nous avons répertorié les objectifs de ce projet : favoriser l'insertion universitaire, favoriser l'autonomie des réfugiés, favoriser l'insertion sociale, mobiliser la société civile et les partenaires du territoire.

Une fois le cadrage du dispositif établi, il fallait démarrer l'évaluation en définissant la méthode la plus appropriée. J'ai commencé par étudier les différentes méthodes d'évaluation possibles dans le cadre de l'économie sociale et solidaire : la méthode du cadre logique, l'évaluation de l'utilité sociale, l'évaluation dynamique, la théorie du changement. Après maintes hésitations, j'ai choisi de mélanger plusieurs méthodes, chacune apportant des éléments intéressants.

J'ai choisi l'évaluation dynamique proposée par de Gaulejac, dans son ouvrage *L'ingénierie sociale*. Cette méthode m'a d'emblée attirée car elle a l'originalité d'être une méthode interactive qui implique toutes les parties prenantes à l'évaluation. « *L'évaluation doit donc s'intégrer dans ce système afin de tenter de le dynamiser.* »⁹¹

J'ai aussi choisi des méthodes de l'évaluation de l'utilité sociale mise en place par l'AVISE.⁹² L'utilité sociale est défini par l'économiste Jean Gadrey.

*« Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité), à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement, et la démocratie). »*⁹³

⁹⁰ Voir tableau annexe 9.

⁹¹ De Gaulejac, Vincent, *L'ingénierie sociale*, Syros, Paris, 1996.

⁹² Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement, l'AVISE contribue à la performance globale de l'économie sociale et solidaire et à son impact sur l'emploi.

⁹³ Les cahiers de l'AVISE n°5 : évaluer l'utilité sociale de son activité, conduire une démarche d'auto évaluation.

Le programme d'accueil des étudiants d'origine syrienne a débuté à l'UHA en février 2016 avec l'accueil des dix premiers étudiants. En septembre 2016, une étudiante a rejoint le groupe, puis quatre autres étudiants d'origine syrienne se sont rajoutés au programme en janvier 2017. L'évaluation s'est donc basée sur quinze étudiants d'origine syrienne.

Le porteur du projet aurait aimé faire venir les étudiants directement des camps de réfugiés, du Liban notamment, mais la délivrance des visas par le consulat français se révèle être très compliquée. C'est pourquoi le projet accueille surtout pour le moment des étudiants déjà présents en France.

Il est important de souligner ici que le programme n'est pas dans une optique exclusivement « syrienne » de la problématique des réfugiés. Le constat s'est effectivement fondé sur la situation des Syriens suite au conflit, les membres de l'association étant eux-mêmes d'origine syrienne et de ce fait connaissent bien la thématique de l'éducation en Syrie. Cependant, partant effectivement de la problématique des réfugiés d'origine syrienne, le projet accueille aussi bien des réfugiés palestiniens et, pour le cas, de Mulhouse, trois étudiants irakiens ont rejoint le groupe des Syriens au sein des cours de FLE à l'UHA. Notre étude et notre évaluation se cantonne néanmoins aux quinze étudiants d'origine syrienne, avec qui le projet a débuté. Sur ces quinze étudiants, il y a six filles (entre 21 et 33 ans) et neuf garçons (entre 21 et 35 ans).

Ainsi, l'observation participante, les enquêtes sur le terrain, les entretiens et les questionnaires m'ont permis de dresser un tableau des différents objectifs du programme et d'en tirer des leçons, puis je me chargerai d'apporter des éléments de remédiations pour une éventuelle pérennisation de ce dispositif. Je commencerai par le premier objectif qui est de favoriser l'apprentissage du français et l'insertion universitaire, puis l'objectif de favoriser l'autonomie des étudiants par l'accès aux bourses, à un logement de transition et à un accompagnement administratif, le troisième objectif est celui de l'insertion sociale et je finirai avec l'évaluation de la mobilisation des partenaires.

2.1. Favoriser l'apprentissage du français et l'insertion universitaire

L'objectif premier du programme est de favoriser l'insertion universitaire des réfugiés, d'une part par l'apprentissage du FLE, et d'autre part en accompagnant l'insertion et la réussite universitaire.

Les acteurs de ce volet sont les professionnels de l'UHA : Mme Meyer Bolzinger, vice-présidente et responsable de ce programme à l'UHA, le responsable de la vie scolaire, le personnel du CROUS, les assistantes sociales, les professeurs de FLE, le personnel du CLAM, le personnel de NOVATRIS.

2.1.1. Les cours de FLE

Pour les cours de FLE, il y a eu une volonté de faire des cours collaboratifs, ainsi qu'un dispositif interculturel qui coûte le moins possible à l'université. Une pédagogie innovante qui repose sur une horizontalité et non une verticalité⁹⁴ a, en effet, été souhaitée par la vice-présidente et l'équipe pédagogique.

Ainsi en février 2016, les cours de français ont débuté pour les dix étudiants dans un même groupe malgré leurs différents niveaux de français. En effet, certains réfugiés étaient déjà présents en France depuis quelques années et avaient déjà des connaissances en français alors que d'autres n'avaient aucune base. Il a donc fallu composer un groupe d'apprentissage prenant en compte les différences de niveaux.

L'apprentissage du français a été décomposé en 3 volets : un apprentissage en face-à-face avec une stagiaire en M2 didactique FLE, mais comme celle-ci n'a pas pu commencer son stage en février, ce sont des étudiants en licence didactique FLE qui ont pris la relève en attendant qu'elle puisse débiter son stage.

Le deuxième volet concerne l'apprentissage par multimédia, c'est-à-dire par l'utilisation en libre-service des ordinateurs du CLAM (certifications et langues par apprentissages multimédia). Les étudiants réfugiés ont eu beaucoup de mal à utiliser cet outil.

⁹⁴ Dans une pédagogie horizontale, le maître se positionne au même niveau que ses élèves, alors que dans une relation verticale l'information est retransmise hiérarchiquement vers l'élève.

Une présence physique leur était indispensable, notamment pour les débutants en langue française. M. Ubner, professeur de FLE au CLAM, était en charge de l'accompagnement de cet apprentissage et les étudiants trouvaient sa présence indispensable, mais cela n'a pas suffi à enclencher une dynamique de l'utilisation par les étudiants seuls.

Le troisième volet est dans le prolongement de la volonté d'une pédagogie innovante puisqu'il s'agissait de proposer à des étudiants en master didactique FLE ou en sciences de l'éducation bénévoles d'être des tuteurs dans l'apprentissage linguistique du français auprès des réfugiés. L'idée est de faire un cours informel, d'être plus dans l'idée du « copinage » pour favoriser la discussion en langue française. L'esprit de départ de ce tutorat n'est pas seulement de faire des économies à l'université mais c'est surtout d'établir une démarche de co-construction dans l'apprentissage entre les tuteurs et les étudiants. Chacun apporte et apprend de l'autre. Cependant cela ne s'improvise pas et malgré la journée de formation proposée aux étudiants tuteurs par NOVATRIS, les réfugiés n'ont pas compris l'intérêt de cet après-midi de cours avec des tuteurs. Ces derniers n'étaient pas suffisamment formés et les réfugiés n'ont pas su exprimer leurs attentes vis-à-vis de ce cours.

Les réfugiés ont d'autre part exprimé une forte demande d'exigence de qualité de la part de l'université dans l'apprentissage de la langue française. Ils s'attendaient à un haut niveau d'apprentissage, différent de ce que peut proposer une autre structure.

*« Je reviens sur le cours de langue, le fait de dire que l'université va donner des cours de français c'est une très bonne idée, et c'est peut-être pour ça qu'on est tous déçus car on s'attendait à un haut niveau de cours de français de la part d'une université. C'est différent d'un cours d'un institut ou de cours particuliers ».*⁹⁵

On peut ici penser que l'université revêt un caractère prestigieux pour eux et qu'ils ont donc été déçus des cours qui leur ont été proposés, puisque le caractère pédagogique, innovant et horizontal, manque d'exigence à leurs yeux. Les réfugiés d'origine syrienne viennent d'un système éducatif très cadré et vertical, voire autoritaire.

⁹⁵ Entretien avec Ghalia.

Le fait qu'ils n'aient ni de manuel ni un ordre de leçons structuré, ainsi que la pluralité des intervenants (différents professeurs de FLE, les tuteurs) les a fortement déstabilisés.

A partir de septembre 2016, les cours de français ont pu être mieux encadrés. L'université a mis en place un groupe débutant de FLE avec Mme Djordjevic à hauteur de 4h/semaine pour le niveau débutant. En effet, pour pouvoir intégrer les cours du CLAM, qui sont prévus pour les étudiants ERASMUS, MUNDUS et les filles au pair, il faut avoir un niveau A2 au minimum⁹⁶. Les cours de tutorat ont aussi été supprimés à la rentrée.

Il ressort de l'évaluation concernant l'apprentissage du français que c'est le point le plus sensible du programme. Élément indispensable pour l'insertion universitaire, il se trouve être aussi un élément source d'angoisse pour les réfugiés qui attendaient beaucoup de ces cours proposés par l'université et dont le nombre d'heures proposé s'est trouvé être largement insuffisant. La volonté de faire de la pédagogie innovante a mal été comprise par les étudiants, ce qui a engendré chez eux frustration et déception.

*« Pour moi la plus grande difficulté est vraiment l'apprentissage du français car quand tu dois passer des examens écrits en français comme un étudiant français, c'est très difficile ».*⁹⁷

De plus, comme l'ont bien compris les professeurs de FLE, tant que l'étudiant n'a pas trouvé ses repères et n'a pu trouver une motivation pour apprendre le français, il ne peut s'engager dans une dynamique d'apprentissage efficace.

*« La langue est rattachée à l'identité. Quand il y a des blocages, ce ne sont pas à cause des problèmes d'apprentissage, c'est qu'on n'est pas disponible pour apprendre la langue ».*⁹⁸

⁹⁶ Voir tableau du cadre européen commun de référence pour les langues en annexe 5.

⁹⁷ Entretien avec Ghalia.

⁹⁸ Entretien avec Mme Djordjevic, professeur de FLE.

« Il y a la question de la motivation... Qu'est-ce que ça signifie pour une de ces personnes d'apprendre le français ? D'une certaine manière, ça signifie qu'il n'est pas près de retourner dans son pays, c'est une manière de donner de la visibilité, de l'existence concrète à cette réalité... qui est difficile à gérer. »⁹⁹

À leur arrivée en France, une période de réflexion leur est indispensable. On retrouve ce point essentiel dans tous les entretiens avec les étudiants. Ils ont besoin d'un temps pour se poser et se retrouver avant de s'engager dans l'apprentissage du français et entamer un cursus universitaire. Ce point est important, car il est venu heurter le point de vue des responsables du projet qui pensaient que les étudiants seraient forcément motivés.

« Je pensais vraiment que des personnes jeunes, qui ont déjà fait des études supérieures, c'est important, qui ont déjà appris une langue étrangère, et qui sont en plus, en contexte homoglotte¹⁰⁰, franchement j'étais étonnée, j'étais déçue du résultat, je n'étais pas déçue d'eux... On n'a pas mesuré les difficultés inhérentes à leurs conditions de réfugiés ».

M. Ubner, professeur de FLE, remarque une saturation des étudiants à tout faire en même temps la première année, entre les interminables démarches administratives et les cours de français.

« C'est difficile pour celui qui vient directement de Syrie ou du Liban en France, et tout de suite commencer l'université, c'est compliqué. Il faut du temps pour s'habituer, pour décompresser, c'est difficile, très difficile... Pour ne pas que le projet échoue, il faut tenir compte de ça. »¹⁰¹

Ainsi, sur les dix étudiants ayant commencé le programme en février 2016, seuls cinq ont été considéré comme ayant un niveau suffisant de français pour commencer un cursus universitaire en septembre 2016.

⁹⁹ Entretien avec Mme Meyer Bolzinger.

¹⁰⁰ La langue apprise et enseignée est à la fois la langue de la classe et la langue du milieu environnant.

¹⁰¹ Entretien avec Ghalia.

Cela a été possible uniquement car ce sont les étudiants qui avaient déjà des bases en français avant d'intégrer ce programme et les responsables de chaque formation ont accepté de les prendre malgré leur niveau en français à la limite de ce qui est exigé. Cependant ces 5 étudiants n'ont toujours pas validé le niveau B2 en juin 2017.

L'évaluation des quinze étudiants en juin 2017 fait apparaître un très faible taux de réussite en FLE : sur les sept étudiants débutants un seul a validé le niveau A1, sur les huit autres inscrits à partir du niveau A2 au CLAM, deux ont validé le niveau A2 et un seul a validé le niveau B1.

Des préconisations peuvent être envisagées pour les cours de FLE. Tout d'abord, le nombre d'heures est très insuffisant, notamment pour les débutants. Il faudrait proposer des cours intensifs pour permettre d'atteindre l'objectif du niveau B2 en un an. Selon les professeurs de FLE, il faudrait au moins 20h par semaine. Ces cours pourraient être assurés par un centre socio-culturel partenaire ou une autre structure en complément des cours proposés par l'université. Pour ces derniers, un système plus conventionnel, avec un manuel adapté, conviendrait mieux aux étudiants.

Le tutorat, s'il est de nouveau envisagé, devra être assuré par des tuteurs mieux formés et être bien différencié des cours de français, car les réfugiés ont considéré que c'étaient des cours de français à part entière. Les étudiants ont exprimé la nécessité d'avoir une attestation de leur niveau d'acquisition en français. Il faudrait ainsi peut être généraliser l'attestation du nombre d'heures suivies qui peut déjà être donnée à l'étudiant à sa demande.

Les professeurs de FLE proposent aussi de faire une intégration partielle la deuxième année, c'est-à-dire des cours de FLE complétés par des heures de découverte en cours à l'université en auditeurs libres afin que les étudiants réfugiés puissent se rendre compte et mieux appréhender les difficultés du milieu universitaire. Le suivi de ces cours devrait être repris avec quelqu'un afin qu'il puisse y avoir un échange sur le cours. Il faudrait aussi qu'il y ait un cours d'explication des codes à l'université, comme par exemple le respect des horaires. En effet, ce point, qui peut sembler à première vue très anodin, a posé des soucis aux professeurs de français et à l'équipe des professionnels de l'UHA. Les étudiants syriens avaient du mal à respecter les horaires malgré les demandes et remarques de l'équipe enseignante.

En effet, suivre un enseignement universitaire ne demande pas seulement un niveau de français minimum. « Être étudiant à l'université ne se résume pas à juste savoir le français, cela requiert d'autres compétences ». ¹⁰²

2.1.2. L'insertion universitaire

Sur les cinq étudiants ayant débuté un cursus universitaire en septembre 2016, un seul a réussi son master 1 et passe en master 2 pour la rentrée 2017/2018. Les quatre autres n'ont pas validé leur année universitaire. On constate une grande difficulté d'insertion universitaire pour ces étudiants car la barrière de la langue est très handicapante et le manque de méthodologie à l'enseignement universitaire rajoute à la difficulté d'adaptation.

« On devrait savoir un peu comment fonctionne l'université avant de commencer ». ¹⁰³

Par exemple, une étudiante a raconté ne pas avoir compris ce qu'était un contrôle jusqu'au jour où elle est arrivée en cours et qu'il y a eu un contrôle et qu'elle n'avait rien révisé.

*« Moi j'ai commencé, je ne savais même pas ce qu'était un contrôle, je n'ai pas su ce que c'était un contrôle jusqu'à que j'arrive un jour où tout le monde m'a demandé : « - Tu as préparé ?
- J'ai préparé quoi ?
- Il y a un contrôle...
- Mais c'est quoi, un contrôle ? »
Je suis venue un jour, un mois après le début des cours, et il y avait un contrôle et je ne savais pas ce que c'était ».*

Comme préconisations pour permettre une meilleure insertion universitaire, la mise en place d'un tutorat pourrait être proposée, non pas pour l'apprentissage du français, mais pour un accompagnement au sein de l'université, une aide aux examens et à la méthodologie.

¹⁰² Entretien avec Mme Djordjevic, professeur de FLE.

¹⁰³ Entretien avec Ghalia.

On revient ici à la remarque faite auparavant sur le temps nécessaire aux réfugiés pour se retrouver et réfléchir à leur avenir en France. Sans cette mise au point et sans motivation, la dynamique d'insertion et de réussite universitaire ne peut s'enclencher.

*« Il faut d'abord nous laisser respirer, qu'on se calme, qu'on se retrouve. On peut nous inscrire à l'université mais pas au bout d'un semestre, comme nous, on est arrivé et tout de suite on nous a dit « vas-y ». Moi, quand j'ai commencé le master, je me suis assis au cours et je ne comprenais rien ».*¹⁰⁴

On peut ici proposer une intervention du psychologue de l'université dès l'arrivée des étudiants pour les accompagner dans leur réflexion personnelle sur leur projet de vie.

2.2. Favoriser l'autonomie des étudiants

Concernant l'objectif de favoriser l'autonomie des étudiants, il s'agit de leur permettre d'être accueillis dignement et de les accompagner dans leur découverte de l'environnement français. À leur arrivée, il est bien évident qu'ils ont besoin d'être pris en charge financièrement pour pouvoir étudier. Il est donc nécessaire de vérifier à quel dispositif de bourse chaque étudiant peut prétendre.

2.2.1. Permettre l'accès à une aide financière

Les programmes gouvernementaux et européens se focalisent uniquement sur les masters, à l'instar des bourses du Gouvernement français lancées en 2016. Le MAEDI (Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International) met en place un programme de bourses d'études destinées à des étudiants syriens inscrits dans les universités et écoles d'ingénieurs françaises, dans le cadre de l'aide apportée aux réfugiés syriens. La gestion de ce programme est confiée à Campus France. Les bourses Campus France ont un cahier des charges assez restrictif, notamment concernant le cursus universitaire (uniquement pour un niveau licence ou

¹⁰⁴ Entretien avec Jabril.

master) et l'âge (priorité est donnée aux moins de 28 ans) ; un seul étudiant du programme a pu l'obtenir pour 6 mois.¹⁰⁵

Le programme accueillant des étudiants de tous niveaux et de tous âges, il est donc nécessaire de réfléchir à d'autres possibilités financières. Sur les quinze étudiants du programme, six ont moins de 25 ans, et neuf ont plus de 25 ans.

Il y a les bourses du CROUS, mais il faut avoir moins de 28 ans, sauf pour l'ASAA (Aide Spécifique Allocation Annuelle) qui peut être attribuée jusqu'à 35 ans, mais c'est une aide exceptionnelle et temporaire, et être inscrit en cursus universitaire. Cela pose un souci pour les étudiants inscrits en FLE la 1^{ère} année, ils ne peuvent y prétendre. Ce n'est pas une formation habilitée à la sécurité sociale étudiante et donc à une bourse CROUS et l'université n'est pas une démarche de demande d'habilitation de ce cours.

Les réfugiés inscrits en FLE peuvent demander le RSA s'ils ont plus de 25 ans. Cependant une fois qu'ils commencent le cursus universitaire, ils ne peuvent cumuler le RSA et le statut étudiant à moins de demander un RSA dérogatoire auprès du Conseil Général.

Le programme se trouve donc en difficulté pour assurer une charge financière aux étudiants de moins de 25 ans inscrits en cours de FLE, et pour les étudiants de plus de 35 ans (possibilité de l'ASAA entre 25 et 35 ans) inscrits en cursus universitaire.

La réflexion a été faite de ne prendre dans le programme que les étudiants de moins de 25 ans, ainsi le problème de la bourse ne concernerait que ceux en cours de FLE. La bourse de l'entraide universitaire pourrait être demandée pour ces étudiants, mais son attribution est appréciée de manière discrétionnaire par l'association qui la verse.

2.2.2. Assurer un logement de transition

Il faut ensuite assurer un logement de transition pour les réfugiés qui arrivent à Mulhouse pour commencer ce programme.

¹⁰⁵ Voir en annexe 10.

Après des mois de recherche et au vu de la mauvaise volonté des collectivités dans la prise en charge des réfugiés, M. Haidar a finalement demandé l'aide des paroisses chrétiennes de la région. Il a ainsi obtenu l'aide de l'Église protestante réformée qui a attribué un logement pouvant accueillir jusqu'à dix étudiants au quartier Drout. Un autre logement a été mis à disposition par l'Église Évangéliste Mennonite, à Pfastatt. Quatre filles y ont été logées. L'association a signé le bail avec les Églises respectives pour les 2 années du programme. Les charges locatives (eau, électricité, chauffage) ont été payées gracieusement par les Églises respectives. La mobilisation des bénévoles a permis de meubler entièrement les logements des étudiants.

La question qui se pose et qui ressort des entretiens avec les étudiants est la colocation des étudiants réfugiés. Cela peut être bénéfique dans un premier temps, puisqu'ils ne se retrouvent pas seuls, mais cela peut aussi engendrer des conflits car « *tout le monde se mêle des affaires de tout le monde* ». ¹⁰⁶

De plus, pour l'apprentissage du français, cela peut être plus compliqué, car en étant tous ensemble, ils parlent toujours arabe entre eux.

« Être dans un logement éloigné de la fac, c'est un problème. Être dans un logement entre Syriens, c'est un problème, car tu es censé apprendre le français, alors avec qui je vais parler français ? Il faudrait que chacun soit dans un logement indépendant ; les relations entre nous continueraient quand même. On continuera à se voir. Mais c'est mieux si mon voisin est français. Je serai obligé de parler français. » ¹⁰⁷

Une des préconisations pour le logement de transition peut donc être de réfléchir à la possibilité d'assurer un studio pour chaque étudiant par le CROUS, ou même un système de « jeune fille au pair ». La location chez l'habitant permettrait à l'étudiant de baigner dans l'apprentissage de la langue française.

¹⁰⁶ Entretien avec Nadia.

¹⁰⁷ Entretien avec Jabril.

2.2.3. Permettre un accompagnement administratif

Un autre point important est l'accompagnement administratif et juridique des réfugiés. Quand un réfugié arrive en France il ne connaît pas l'environnement socio-économique français, il ne sait donc pas quels sont ses droits et quelle est la procédure à suivre.

La première partie de l'étude nous a permis de constater à quel point l'obtention du statut de réfugié relevait du parcours du combattant. Estelle d'Halluin-Mabillot parle « *d'une carrière dont les exilés doivent franchir successivement les étapes. C'est au terme d'un long processus qu'ils deviennent réfugiés statutaires dans les pays occidentaux.* »¹⁰⁸. Cette notion de carrière permet de souligner le caractère temporel de la trajectoire du réfugié et les difficultés qu'il doit affronter. Pour cela, il doit utiliser de nombreuses ressources. En référence à Pierre Bourdieu qui parle de capital, les réfugiés doivent donc mobiliser leurs ressources économiques, culturelles et sociales. Estelle d'Halluin-Mabillot rajoute un « *capital migratoire culturel* »¹⁰⁹ inspiré de la théorie de Van Hear. L'accompagnement est donc là pour combler ce déficit en matière de capital migratoire culturel.

Un étudiant m'a raconté qu'en Syrie il n'y a pas de boîte aux lettres individuelle et qu'il n'y a donc pas de distribution quotidienne. Il n'a pas tout de suite compris l'intérêt d'une boîte aux lettres dans son logement et il n'avait pas le réflexe de relever le courrier quotidiennement. Un acte banal pour nous peut donc poser question à un nouvel arrivant en France.

Une permanence a été mise en place à partir de septembre 2016 avec une aumônière du diocèse de Strasbourg, Marie-Pierre Causer, et une assistante sociale, Hafida Dahaoui, qui a accepté de l'accompagner bénévolement à partir du mois d'octobre.

¹⁰⁸ Halluin-Mabillot, Estelle, *Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions EHESS, 2012.

¹⁰⁹ « *La connaissance sur la manière de migrer, de négocier avec les passeurs, les officiers des frontières, les bureaucrates, sur la manière de développer et maintenir des contacts dans les pays d'accueil, et sur la manière de trouver un logement, d'obtenir la sécurité sociale ou un travail.* » In Halluin-Mabillot, Estelle, *Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, précité.

La permanence avait lieu tous les jeudis matin à la « Petite Syrie », le logement de transition rue des Bateliers, au Drouot.¹¹⁰ Les étudiants ont nommé leur lieu d'habitation ainsi. Je suis arrivée la première fois dans ce lieu lors d'une réunion de mise en place de la permanence avec M. Haidar, et une conseillère municipale qui nous a présenté l'assistante sociale bénévole, c'était un jeudi matin, le 13 octobre 2016.

« La maison est située juste devant le canal du Drouot. L'endroit est très champêtre et bucolique. J'arrive devant un grand portail dont la porte est ouverte. Je traverse une petite allée entourée de verdure. Un grand jardin entoure la maison. Je suis surprise par ce lieu et l'ambiance qui s'y dégage. Malgré l'aspect rudimentaire de l'allée et du jardin, tout respire la convivialité. Un détail capte tout de suite mon attention et révèle à lui seul tout le charme de ce lieu. Un écriteau en bois sur lequel est gravé « La petite Syrie » est suspendu au-dessus de la porte d'entrée. Ces mots invitent d'emblée le visiteur vers d'autres contrées et m'évoquent tout de suite mes souvenirs de la Syrie. J'imagine tout ce que cette simple maison peut représenter pour ces habitants. Que veut dire ces mots « La petite Syrie » pour ces étudiants ? Est-ce une façon de se récréer leur pays perdu ? Est-ce une façon de faire comprendre quelque chose au visiteur de ces lieux ?

Je rentre et l'aspect très simple et désuet de l'intérieur contraste avec ma première impression de l'extérieur. L'entrée est sombre, le salon est froid, les meubles sont anciens, une forte odeur de cigarette se dégage. Nous nous installons autour d'une grande table pour discuter de la mise en place de la permanence. Nous sommes cinq, le porteur du projet, la conseillère municipale, l'assistante sociale, l'aumônière du diocèse et moi-même. L'impression de froideur s'estompe rapidement car, autour de nous, les étudiants vont et viennent dans le salon juxtaposant la salle de séjour où nous sommes installés. Ils s'asseyent, nous parlent et se présentent, nous proposent un café, fument et discutent entre eux. Oui vraiment, cette maison et ces habitants dégagent beaucoup d'émotions. »

¹¹⁰ Voir photos en annexe 11.

Quand, au mois de mars 2017, l'aumônière du diocèse et l'assistante sociale ont décidé de déménager le lieu de la permanence au local du diocèse de Mulhouse pour des raisons de confidentialité, cela n'a pas été compris par les étudiants qui sont attachés à « La petite Syrie » et son côté convivial. En effet, ils veulent accueillir les Mulhousiens dans *leur* « petite Syrie ».

Malgré tout, la permanence a été appréciée des étudiants qui jugent indispensable cet accompagnement. D'autant plus que les démarches administratives et juridiques doivent être faites en français, ce qui rajoute de la difficulté car il y a rarement possibilité de faire les démarches en anglais, langue éventuellement parlée par les réfugiés. On retrouve ici l'importance des ressources culturelles dans les démarches que doivent effectuer les réfugiés (les informations sur la procédure, les pièces à fournir, les voies de recours, l'accès à l'aide juridictionnelle). La maîtrise de la langue française est donc plus qu'importante et si elle n'est pas présente, l'accompagnement se révèle être indispensable.

Une réunion collective dès l'arrivée de tous les étudiants à ce programme pourrait être faite afin de leur expliquer l'environnement socio-économique français. Une personne pourrait être chargée de les accompagner lors des démarches administratives complexes, notamment pour les premiers temps, pour la traduction, afin d'expliquer et déjouer les méandres de l'administration. En effet, « *l'administration a son langage, ses sigles, ses notions, son calendrier, ses règles et par-delà les compétences langagières, la socialisation bureaucratique et juridique antérieure détermine aussi l'expérience des requérants.* » De ce fait, « *un habitus du système bureaucratique constitue ainsi une ressource pour le demandeur d'asile.* »¹¹¹

2.3. Favoriser l'insertion sociale

Concernant l'insertion sociale des réfugiés, les étudiants ont participé à de nombreuses activités et manifestations culturelles. Pour n'en citer que quelques unes, on peut parler du projet Babel dans le cadre du festival Vagamondes de la Filature, auquel une étudiante du groupe a participé. Ce projet, initié par un professeur d'allemand du lycée Montaigne à Mulhouse, se veut une représentation de toutes les langues parlées par les différentes populations de l'agglomération mulhousienne.

¹¹¹ Halluin-Mabillot, Estelle, *Les épreuves de l'asile*, précité.

Les volontaires racontent une partie de leur vie ou un poème, dans leur langue d'origine. La représentation a eu lieu le 21 janvier 2017, à L'AFSCO à Mulhouse, et a rencontré un franc succès. Le dialogue entre les deux étudiants syriens est tout en émotion et interpelle sur leurs conditions de réfugiés.

« Omar – Est-ce que tu te rappelles quand on a entendu l'histoire de ces enfants qui ont écrit sur les murs de leur école [des messages contre le régime de Bachar Al Assad] et dont on a brisé les doigts ? Tu te rappelles ?

Douha – Bien sûr, je me rappelle ces événements, je ne peux pas oublier ces crimes. Comment peut-on traiter des enfants de cette façon ?

Omar – Tu sais... nous sommes devenus, nous aussi, toi et moi, l'un de ces 14 millions de réfugiés.

Douha – Omar, ne sera-t-il donc jamais possible de retourner en Syrie ?

Omar – Je ne sais pas. Ce pays et les gens là-bas sont à présent si loin de moi... Même ma famille et ta famille en Syrie, nos amis, nos souvenirs... Non, je ne sais pas.

Douha – Un dicton syrien dit : « Qui a bu à l'eau de cette source, celui-là n'oubliera jamais. » Un jour peut-être, nous reviendrons.

Les deux – Amin. »

Trois autres étudiants ont participé à un projet européen de construction de bateaux ; d'autres ont organisé un dîner lors de la soirée de la Saint-Valentin de la paroisse Terre Nouvelle. Toutes ces activités permettent une meilleure insertion des étudiants dans la vie mulhousienne, leur permettent de faire des connaissances, de tisser des liens, et aussi de faire connaître leur histoire et leurs projets de vie à Mulhouse.

« L'apprentissage est connecté à plein d'autres choses, on peut imaginer le meilleur apprentissage linguistique ou d'un diplôme, tant qu'il n'y aura pas de sentiment d'appartenance, de reconnaissance, ça ne fonctionne pas. »¹¹²

¹¹² Guillaume Capelle, fondateur de SINGA, association qui œuvre à rapprocher les réfugiés et les citoyens des pays d'accueil.

Avoir une vie sociale, créer du lien, c'est primordial et c'est pour cela que l'insertion sociale des étudiants est indispensable pour donner du sens aux autres objectifs du programme.

2.4. Favoriser la mobilisation des partenaires

Le dernier objectif, et peut être le plus important, est celui de la mobilisation des partenaires du territoire et de la société civile. En effet, au-delà de la volonté de permettre à des étudiants de renouer avec le fil de leurs études interrompues du fait de la guerre, l'ambition secrète et avouée à demi-mot par le porteur du projet est surtout de faire prendre conscience de la tragédie syrienne. Finalement, c'est surtout contrecarrer la vision donnée par les médias d'un afflux massif de réfugiés que la population française ne voudrait accueillir. La force de ce programme est de démontrer la mobilisation de la société civile mulhousienne qui est bien plus impliquée dans l'accueil des réfugiés qu'on ne voudrait le faire croire.

Ainsi deux conférences ont été organisées avec le soutien de différentes associations de l'agglomération mulhousienne : l'AADA (Association d'Accueil des Demandeurs d'Asile), Alterpress 68, Amnesty International, la Cimade, collectif Urgence welcome, GAIC 68 (Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne), Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, radio MNE, et SPMO (Solidarité et Paix au Moyen-Orient) ont collaboré à ces manifestations.

La première a eu lieu le 21 mars 2017 sur la tragédie syrienne et, la seconde, le 27 juin 2017, sur les droits de l'Homme et les prisons en Syrie.

Ces conférences ont été l'occasion de faire venir des spécialistes sur les différentes thématiques, comme, entre autres, François Burgat, politiste, Garance Le Caisne, journaliste, Anouar Al Buni, avocat syrien, et ont attiré des centaines de personnes.

CONCLUSION

Il ressort de l'évaluation le caractère innovant du projet et sa grande utilité sociale, en permettant la réinsertion universitaire de jeunes réfugiés en rupture de leurs études du fait de l'exil et en impulsant une dynamique locale sur la tragédie syrienne.

L'analyse AFOM permet de dresser un bilan des atouts et des faiblesses du programme ainsi que les opportunités et menaces de celui-ci.¹¹³

Pour synthétiser, les cours de FLE doivent être amplifiés et il reste à trouver un dispositif de financement pour les étudiants de moins de 25 ans en cours de FLE. Des subventions permettraient de résoudre ce problème mais les collectivités locales sont difficilement mobilisables.

Le programme se poursuit aujourd'hui uniquement grâce au soutien de l'UHA qui a accepté de prendre en charge la scolarité des réfugiés, des associations partenaires et des bénévoles qui ont assuré les logements de transition et l'accompagnement. Le programme ne fonctionne qu'avec l'engagement des bénévoles, qui est par nature incertain dans son engagement et sa durée, la question de sa pérennité se pose donc.

Il y a bien sûr des déceptions quant à la réussite universitaire des premiers étudiants du programme et sur l'apprentissage du français.¹¹⁴ Cependant, L'UHA a accepté de renouveler son partenariat avec l'association pour 2 ans à la rentrée 2017/2018, en continuant le cours de FLE de débutants aux réfugiés, ainsi que l'exonération de leurs droits d'inscription.

Les étudiants résument le programme en déclarant que c'est un condensé de ce qu'ils auraient mis des années à faire s'ils avaient été seuls.

Finalement, il se révèle que les plus grandes difficultés tiennent non pas nécessairement au programme en lui-même, mais aux attentes et perceptions des étudiants réfugiés.

¹¹³ Voir en annexe 9.

¹¹⁴ « Ça n'est pas une réussite pédagogique. » Entretien avec Mme Meyer Bolzinger.

M^{me} Meyer Bolzinger l'explique : « *On a cru qu'il suffisait de faire un joli dispositif pour que ça marche. Je crains que ce dispositif se heurte aux problèmes psychologiques et aux problèmes de la motivation, et de la question du sens. Et là, je dois avouer qu'on n'y a même pas pensé. Pour nous, ces jeunes qui venaient, ils étaient forcément motivés. On n'a même pas imaginé, c'était idiot, car je comprends très bien la motivation pour apprendre le français pour des personnes dans cette situation. Nous, on était dans une espèce d'angélisme...* »

Les réfugiés ne sont pas des étudiants comme les autres, du fait de leur parcours et de leur exil atypique. « *Ça n'était pas des apprenants comme les autres. Les difficultés personnelles ont pris le pas sur les compétences intellectuelles qui sont indéniables.* »¹¹⁵ Il faut aussi prendre en compte le fait que ce sont des individus à part entière, et non une « entité » réfugié. Tout en ayant un statut commun, ils ont chacun une motivation différente vis-à-vis de leur projet d'avenir en France.¹¹⁶

Et là, se trouve peut-être le grand défi du programme, comprendre les difficultés propres aux réfugiés en tant que tels mais aussi de prendre en compte leur individualité propre en même temps.

La question du sens pour ces étudiants réfugiés me semble être le point primordial de cette étude et c'est le point qui m'a d'emblée interpellée tant il revenait tout le temps et chez tous les étudiants. C'est pourquoi, je développerai ce point dans ma troisième partie qui se veut donc être l'analyse sociologique de ce vécu de réfugié.

¹¹⁵ Entretien avec M^{me} Meyer Bolzinger.

¹¹⁶ « *On les a accueillis comme un groupe et non en individus.* » Entretien avec M^{me} Meyer Bolzinger.

PARTIE 3 : INSERTION UNIVERSITAIRE ET REMANIEMENT IDENTITAIRE DES REFUGIES

– *Exil, l'univers extérieur,
exil, l'univers intérieur.
Qui es-tu donc entre eux ?
– Je ne me définis pas vraiment
de peur de me perdre. Je suis ce que je suis
et je suis mon autre dans une dualité
harmonieuse entre parole et signe.*

Mahmoud Darwich¹¹⁷

Le concept de remaniement identitaire¹¹⁸ m'a paru le plus adapté pour expliquer la situation des étudiants réfugiés du programme. Leur exil forcé correspond à une rupture dans leur parcours biographique qui nécessite un réajustement dans leur vie.

« L'exilé est celui qui éprouve, dans l'intériorité, l'universalité de cette quête existentielle et identitaire, et qui tente (...) de dominer le sentiment d'arrachement à lui-même pour devenir autre mais toujours lui-même. »¹¹⁹

Dans cette étude, je me référerai à une conception « processuelle de l'identité » qui définit l'identité sociale comme l'articulation entre deux transactions, une transaction externe (ou objective) qui concerne le processus relationnel et une transaction interne (ou subjective) qui

¹¹⁷ Mahmoud Darwich, « Exil (4) contrepoint, [pour Edward Said] », in *Comme des fleurs d'amandier ou plus loin*, Actes Sud, Paris, 2007.

¹¹⁸ Tcholakova, Albena, précité.

¹¹⁹ Lafitte Maria, « Entre origine et rupture. Le sujet à l'épreuve de l'exil », *Autres Temps, Cahiers d'éthique sociale et politique*, N°62, 1999, pp. 103-116 ;

doi : 10.3406/chris.1999.2135 http://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1999_num_62_1_2135

concerne le processus biographique¹²⁰. La notion de transaction a été conceptualisée par Jean Rémy, Liliane Voyé, et E. Servais dans les années 70, dans l'ouvrage *Produire ou reproduire*, et développée par Maurice Blanc qui la définit comme un « *compromis de coexistence que des acteurs inégaux sont contraints de négocier avec eux-mêmes, avec les autres, avec les organisations* ». ¹²¹ Ainsi, la transaction est le « *processus dans lequel s'élaborent des compromis pratiques qui permettent la coopération conflictuelle et la (ré)création permanente du lien social.* » ¹²² Elle permet de résoudre les situations conflictuelles en cherchant des ajustements avec les autres. De ce fait, la transaction est toujours provisoire et se prolonge dans l'espace et dans le temps. Cette notion permet d'expliquer les réajustements et les compromis que doivent effectuer les réfugiés dans leur parcours biographique.

Pour Claude Dubar, le désaccord entre notre « identité virtuelle » attribuée par les institutions et notre « identité réelle » (selon la dénomination de Goffmann) nécessite des stratégies identitaires (ou remaniements identitaires) pour le processus de construction de notre identité sociale. Ce décalage entre l'attribution de cette identité virtuelle d'étudiant réfugié à l'identité réelle des personnes concernées pourrait-il expliquer les blocages liés à leur insertion universitaire ? Que peuvent apporter les transactions relationnelles et biographiques mises en place par les réfugiés dans ce contexte ?

L'observation participante et les récits de vie, ainsi que mes lectures sociologiques m'ont fourni de nombreux indices pour élaborer des hypothèses au processus d'insertion universitaire des réfugiés. La première hypothèse concerne la quête de sens et la nécessité d'un temps d'adaptation lors de l'arrivée en France. La deuxième hypothèse concerne la notion de contrainte et de non choix dans le parcours d'un réfugié.

Je détaillerai dans chaque chapitre chacune de ces hypothèses. Je présenterai d'abord, dans un premier chapitre, les trois récits de vie, afin de mieux comprendre la trajectoire individuelle des réfugiés interviewés, puis j'expliquerai la théorie de Claude Dubar sur la construction de l'identité sociale sur laquelle j'ai fondé mon analyse.

¹²⁰ Dubar, Claude, précité.

¹²¹ Blanc, Maurice & Freynet, Marie-France & Pineau, Gaston (coord.), *Les transactions aux frontières du social*, Paris, Chronique Sociale, 1998.

¹²² Blanc, Maurice & Freynet, Marie-France & Pineau, Gaston (coord.), précité.

CHAPITRE 5 : PRESENTATION DES ELEMENTS D'ANALYSE

1. L'INTERET DES RECITS DE VIE DANS LES TRAJECTOIRES DE REFUGIES

Pour mon travail de mémoire, j'ai effectué trois récits de vie. Cette méthode, développée notamment par Daniel Bertaux, m'a parue la plus pertinente dans le cadre de ma recherche. Beate Collet et Blandine Veith ont démontré l'intérêt de l'approche biographique pour l'analyse des migrations. « *Solliciter la narration de soi, de son histoire personnelle permet d'avoir un autre regard sur les réalités migratoires.* »¹²³ Le récit de vie permet de saisir la dimension diachronique et non pas seulement la dimension synchronique¹²⁴ des événements. Nous pouvons ainsi saisir l'histoire du migrant bien avant son exil. Abdelmalek Sayad explique pourquoi seules les trajectoires complètement restituées peuvent livrer « *le système complet des déterminations* ». Ne prendre en compte l'existence de l'exilé qu'à partir de son arrivée en France est une vue « partielle et ethnocentrique ». Elle ne conduit qu'à analyser l'adaptation de l'exilé à la société d'accueil en justifiant ses attitudes dysfonctionnelles par ses conditions d'existence ou par ses caractéristiques socio-culturelles considérées comme des obstacles à l'adaptation. Il faut donc « *prendre pour objet la relation entre le système des dispositions des émigrés, et l'ensemble des mécanismes auxquels ils sont soumis du fait de l'émigration (...), s'interroger sur les processus différentiels qui les ont conduits à leur position actuelle et dont l'origine doit être cherchée hors de l'émigration.* »¹²⁵

L'approche biographique permet donc d'aborder « *la complexité des logiques individuelles et sociales* »¹²⁶ et de saisir au mieux les difficultés liées à l'exil.

¹²³ Beate Collet, Blandine Veith, « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique », *Migrations Société*, 2013/1 (N° 145), pp. 37-48.

¹²⁴ Dimension diachronique : qui s'intéresse à l'évolution dans le temps.

¹²⁵ Sayad, Abdelmalek, précité.

¹²⁶ Beate Collet, Blandine Veith, « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique », *Migrations Société* 2013/1 (N° 145), p. 37-48.

« Les récits de vie sont imprégnés de la souffrance et de la violence inhérentes à la recherche identitaire avec ce qu'elle implique de déchirements, avec les autres et en soi même. »¹²⁷

Pour l'analyse de mes entretiens biographiques, j'ai essayé d'appliquer la démarche analytique expliquée par Claude Dubar.¹²⁸

2. PRESENTATION DES RECITS DE VIE

J'ai rencontré Ghalia, Nadia, et Jabril dans le cadre de mon stage au sein du programme d'accueil des réfugiés à l'UHA lors des permanences d'accompagnement administratif et juridique auxquelles je participais. En début de stage, en octobre, celles-ci se déroulaient à « La petite Syrie », la maison où résident les étudiants au Drouot. Ce lieu permet de rencontrer tous les étudiants puisqu'ils y vont et viennent régulièrement.

J'ai rencontré Ghalia en novembre, lors d'une permanence où elle était venue pour des renseignements sur sa bourse. Jabril résidait à La petite Syrie et j'ai pu discuter avec lui de manière informelle. Quant à Nadia, elle résidait à Pfastatt, mais j'ai pu la rencontrer quelquefois en allant chez elle ou pour prendre un café en ville.

Pour la construction de l'échantillon, le choix des étudiants ne fut pas aisé. Leur profil, leur parcours et leur âge étaient tous très différents. Étant donné le nombre limité d'entretiens que je pouvais effectuer dans le temps imparti, j'ai décidé de me restreindre aux étudiants les plus âgés, ceux pour lesquels l'insertion universitaire me semblait la plus compliquée. Puis j'ai choisi ceux qui avaient déjà commencé un cursus universitaire ou une formation. Le nombre de trois récits de vie peut sembler restreint et ne pas permettre d'arriver au stade de « saturation » des hypothèses, décrit par Daniel Bertaux.

¹²⁷ Lafitte, Maria, précité.

¹²⁸ Entretiens à visée de connaissances impliquant l'intercompréhension et sollicités par un chercheur (ou un professionnel) pour mieux comprendre (...) un problème social (ou analyser un processus social) à partir de la manière dont il est exprimé par ceux qui y sont confrontés.

Néanmoins, en complément de l'observation directe décrite dans la partie deux, je vais tenter de dégager des indices pour arriver à un premier basculement d'hypothèses et faire apparaître des récurrences¹²⁹.

J'ai donc demandé à Jabril, Nadia et Ghalia de me raconter une partie de leur vie. Ils ont tous accepté rapidement, sans hésitation. Or, « *l'entretien est toujours une forme d'intrusion* »¹³⁰, d'où la nécessité d'instaurer un rapport de confiance. Je m'imaginai que cela ne serait pas très compliqué car je les avais déjà rencontrés dans d'autres circonstances. Ma connaissance de l'arabe et de leur pays d'origine pouvait instaurer cette proximité. D'un autre côté, je doutais, car il me fallait veiller à garder une attitude neutre, être dans la position de celui qui recueille des informations pour une recherche précise et non dans la posture d'un ami ou de quelqu'un de familier. Comment être dans la solidarité active avec eux, comme l'était Abdelmalek Sayad avec ses interviewés ?¹³¹ Tel était mon dilemme en abordant ces entretiens.

2.1. Nadia

J'ai rencontré Nadia pour la première fois le 24 novembre 2016. Je suis allée chez elle à Pfastatt car elle avait besoin de renseignements, et elle ne voulait pas se rendre à la permanence du Drouot. Nadia est séparée de son mari Jabril et les relations avec les autres étudiants du Drouot sont tendues, aussi préfère-t-elle ne pas s'y rendre. Nous nous sommes revues au mois d'avril, car elle avait besoin de renseignements juridiques. Nous sommes allées boire un café en ville et elle m'a raconté son histoire, depuis sa fuite de la Syrie jusqu'à son arrivée en France. Elle a tout de suite accepté de m'accorder un entretien, qui a lieu le 12 mai 2017 chez elle, à Pfastatt. Ce fut mon premier entretien biographique. J'ai commencé par prendre de ses nouvelles. Elle m'a expliqué qu'elle avait commencé une formation de secrétariat médical et m'a montré ses cours. Elle m'a raconté son parcours de façon plus générale que la première fois et de façon moins détaillée.

¹²⁹ Bertaux, Daniel, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2016 (1^{ère} édition 1997).

¹³⁰ Demazière Didier, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, 1/2008 (n° 123), pp. 15-35.

¹³¹ Bourdieu, Pierre, précité.

On ressent beaucoup de nostalgie dans le discours de Nadia, dans son attitude et le ton de sa voix. Nadia est tournée vers le passé et ce qu'elle a dû quitter en venant ici. La notion de perte revient fréquemment. Elle a du mal à se projeter vers l'avenir. La notion d'indépendance est autant récurrente. Elle a besoin de travailler, de se sentir utile, de gagner un revenu, de ne pas être dépendante des autres. Elle fait souvent le rapprochement entre la ville et elle, l'appartenance aux lieux. En Syrie, les rues lui ressemblent, ici non. Elle a 33 ans et elle a rencontré son mari, Jabril au début de la révolution en Syrie, en 2011. Étant recherchés par le régime, ils ont dû fuir au Liban et, de là, sont venus en France, en 2013. Nadia est arrivée à Mulhouse en février 2016, dans le cadre du programme d'accueil.

2.2. *Ghalia*

J'ai rencontré Ghalia pour la première fois en novembre. Elle est venue à la permanence pour trouver une solution financière. Elle venait de commencer son master 1 en management interculturel à l'UHA et ne pouvait prétendre à la bourse CROUS, car elle avait plus de 28 ans. Elle ne pouvait pas toucher le RSA non plus, à cause de son statut d'étudiante. Elle se trouvait donc sans ressources, ce qui semblait la désespérer. L'assistante sociale de l'université finira par lui trouver une allocation correspondant à sa situation.

J'ai revu Ghalia pour son entretien biographique le 18 mai 2017, soit quelques jours après l'entretien avec Nadia. Mon premier ressenti fut la grande différence entre les deux entretiens. Alors que Nadia est dans la mélancolie, la nostalgie, voire la tristesse, Ghalia est bien ancrée dans le présent. Elle a passé une année universitaire très compliquée mais elle a réussi son master et arrive à se projeter dans l'avenir. Ghalia a 32 ans, elle s'est enfuie au Liban en 2012 avec sa famille, afin que ses frères et sœurs puissent continuer d'aller à l'école, ce qui n'était plus possible en Syrie. Ils sont arrivés en France dans le cadre de la procédure de réinstallation.

Ghalia et sa famille ont eu un logement mis à leur disposition dès leur arrivée en France, à Châtillon-sur-Seine, des cours intensifs de français et un accompagnement administratif pour faire tous leurs papiers.

En 2016, Ghalia a fait le choix de venir à Mulhouse. Sa famille est restée à Châtillon-sur-Seine. Elle a décidé de suivre ce programme à l'UHA, plutôt que d'aller à Paris où elle avait aussi une possibilité d'études universitaires.

2.3. Jabril

Jabril a 35 ans et était journaliste en Syrie. Là-bas, il n'a jamais pu avoir de diplôme universitaire, car des circonstances contraires l'en ont toujours empêché (Il a été emprisonné par le régime, puis la révolution a commencé). Il fait part de ses regrets de n'avoir pu continuer ses études et à quel point obtenir un diplôme universitaire lui tenait à cœur. Il ressent comme un double échec le fait de n'avoir pu réussir son master 1 en économie sociale et solidaire. Il a pour projet l'écriture d'un roman et d'une bande dessinée sur les réfugiés.

Recherché par le régime syrien, il a pu fuir au Liban avec sa femme, Nadia, en 2012.

L'entretien biographique, qui est de ce fait un récit de vie croisé (avec celui de sa femme Nadia), a eu lieu le 25 mai 2017, à « La petite Syrie ». Jabril parle calmement et posément, dans les détails. Il a un discours riche et élaboré, de ce fait j'ai eu du mal à comprendre certains passages ; j'ai dû demander de l'aide pour leur traduction.

L'entretien de Jabril m'a apporté beaucoup d'indices à la suite des autres entretiens. La notion de contrainte et de non choix est flagrante. D'ailleurs, il aimerait faire une recherche sur le thème de la liberté dans l'Islam. C'est donc une notion essentielle pour lui. Il dit qu'il doit abandonner une partie de lui-même pour pouvoir s'insérer dans la société française. Les thèmes de la perte et de l'abandon reviennent souvent : il a abandonné ses parents, sa famille, une partie de lui. Il revient aussi souvent sur la notion d'équilibre : entre sa culture d'origine et celle de son pays d'accueil, entre sa vie d'avant et celle d'aujourd'hui. Le temps de réflexion est primordial pour pouvoir accepter sa nouvelle situation, et trouver une sérénité. « *Maintenant, j'accepte ce que je suis et ce que j'ai* ».

L'analyse des 3 récits de vie fait apparaître que Ghalia, la seule du groupe d'étudiants qui a réussi son année universitaire, est celle qui a néanmoins rencontré le plus de difficultés dans ses interactions avec les autres (étudiants, autres réfugiés). On remarque l'importance du lien familial car Ghalia est bien entourée. Elle est finalement celle qui est ancrée dans le présent, alors que Nadia est tournée vers le passé et Jabril vers l'avenir.

3. LA THEORIE DE CLAUDE DUBAR SUR LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITE SOCIALE

Claude Dubar adopte une définition processuelle de l'identité, c'est-à-dire que cette dernière évolue en fonction d'une double transaction interne et externe. « *L'identité n'est jamais donnée, elle est toujours construite et à (re)construire dans une incertitude plus ou moins grande et plus ou moins durable.* »¹³² L'identité est duale, car il y a l'identité pour soi et l'identité pour autrui. La première se construit grâce à la deuxième, qui se construit elle-même par la relation aux autres.

*« L'identité n'est autre que le résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biographique et structurel, des divers processus de socialisation qui, conjointement, construisent les individus et définissent les institutions. »*¹³³

L'identité virtuelle est celle attribuée par les institutions à l'individu et l'identité réelle, celle que l'individu lui-même incorpore. Quand il y a un décalage entre ces deux identités, l'individu doit opérer des stratégies identitaires pour tenter d'accommoder l'identité pour soi à l'identité pour autrui.

Ces stratégies peuvent prendre soit la forme de transactions externes, qui sont un processus de définition de soi en relation avec les autres, soit de transactions internes qui permettent la sauvegarde pour l'individu entre ses identités héritées et ses identités visées. L'enjeu de cette transaction interne est celui de « *la construction des avènements possibles* ». ¹³⁴

¹³² Dubar, Claude, précité.

¹³³ Dubar, Claude, précité.

¹³⁴ Dubar, Claude, précité.

Tableau récapitulatif des notions concernant l'identité sociale¹³⁵

Processus relationnel	Processus biographique
Identité pour autrui	Identité pour soi
Identité sociale virtuelle	Identité sociale réelle
Transactions externes (objectives) entre les identités attribuées et celles incorporées	Transactions internes (subjectives) entre les identités héritées et les identités visées
Alternative entre coopération/reconnaissance et conflits/non reconnaissance	Alternative entre continuité/reproduction et ruptures/production

On voit bien l'importance de cette théorie pour notre modèle. En effet, l'identité attribuée à notre groupe d'étudiants à leur arrivée en France est celle de réfugié par l'État français. Puis l'institution universitaire leur a conféré une identité « virtuelle » d'étudiant.

Est-ce ce décalage entre cette identité de réfugié étudiant qu'on leur donne et ce qu'ils considèrent qu'ils sont en fonction de leur trajectoire individuelle qui empêche dans un premier temps la dynamique d'apprentissage et d'insertion universitaire ?

¹³⁵ Dubar, Claude, précité.

CHAPITRE 6 : LA QUESTION DU SENS ET DU TEMPS D'ADAPTATION

La première remarque des étudiants rencontrés qui m'a le plus intriguée est celle de la nécessité d'avoir du temps à leur arrivée en France avant de commencer un programme d'apprentissage du FLE et de réinsertion universitaire.

« Il faut du temps pour se ressourcer. (...) Il faut d'abord nous laisser respirer, qu'on se calme, qu'on se retrouve. »¹³⁶

Ce fut ma première interrogation : quelle était la signification de cette demande de temps et pour quoi faire ? La première hypothèse possible fut celle de la nécessité d'un temps d'apaisement des souffrances liées à l'exil. Celles-ci sont nombreuses et la littérature, la psychologie ainsi que la sociologie les ont souvent abordées. Elles peuvent expliquer les transactions biographiques que le réfugié doit effectuer afin de maintenir la cohésion de soi et dépasser ce décalage entre l'identité « virtuelle » d'étudiant réfugié attribuée et celle voulue par lui-même. Je ferai donc un point sur ces différentes blessures afin de comprendre *« comment elles s'ouvrent, se referment, et peuvent être dépassées. »¹³⁷*

1. LA NOSTALGIE

Le sentiment le mieux partagé en situation d'exil est certainement celui de la nostalgie.

Au niveau sémantique, le terme de nostalgie remonte au XVII^e siècle où un médecin alsacien, Johannes Hofer, désignait ainsi les personnes souffrant du mal du pays, conjuguant des syndromes dépressifs avec des perturbations physiologiques. On la considérait comme une maladie contagieuse et elle était perçue comme de la folie.

¹³⁶ Entretien avec Jabril.

¹³⁷ Breviglieri, Marc, « De la cohésion de vie du migrant : déplacement migratoire et orientation existentielle », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 26 - n°2 | 2010, mis en ligne le 01 septembre 2013, consulté le 28 février 2017. URL : <http://remi.revues.org/5137>

Aujourd'hui, on peut la définir comme étant la tendance de l'exilé à vouloir déplacer le lieu d'origine avec soi.¹³⁸ En effet, la nostalgie est l'obsession du retour au passé. Pour maintenir une cohésion identitaire, l'exilé va vouloir garder son lieu d'origine et va avoir tendance à l'idéaliser. Certaines phrases du récit de Nadia illustrent bien ce sentiment, et tout son entretien respire la nostalgie.

« Là-bas, le pays où il y a mes amis, ma famille, c'est la Syrie, ses avenues et ruelles. Ici, je rentre et sors, mais je ne sens pas que cet endroit me ressemble, je parle de Nadia, de moi. (...) Pour moi, ma vie en Syrie était mieux qu'ici. J'étais quelqu'un qui travaillait, qui avait une vie établie, une maison, une famille, des amis. Ici, je n'ai pas de travail, pas de maison, pas d'amis, pas de famille. »¹³⁹

Il existe un fort sentiment d'appartenance et de ressemblance aux lieux. Elle ne se sent pas bien ici, car cet endroit ne lui ressemble pas, alors que son pays perdu, si. On ressent aussi l'idéalisation du lieu passé. La nostalgie discrédite donc le nouveau lieu au détriment de l'ancien, cristallisé dans son imagination comme parfait.

« Ici dans cette maison, je ne sens pas que c'est ma maison. »¹⁴⁰

« Je compare la chambre que je vais louer ici en France avec la maison que j'avais en Syrie. Ici, le studio qu'on a loué à Strasbourg, c'était 35 m², alors que notre maison qui a été détruite faisait 130 m²... Moi, je vais faire toutes ces démarches pour avoir cette petite chambre ? Il y a donc cette comparaison et cette prise de conscience que nous venons d'un autre monde. »¹⁴¹

¹³⁸ Breviglieri, Marc, précité.

¹³⁹ Entretien avec Nadia.

¹⁴⁰ Entretien avec Nadia.

¹⁴¹ Entretien avec Jabril.

L'habitat est primordial dans le sentiment de nostalgie. On peut faire le parallèle ici avec le logement de transition des étudiants au Drout, qu'ils ont nommé « La petite Syrie ». On est bien ici dans le registre de l'importation avec soi de son pays d'origine, qui passe par la sensation d'un chez soi. Les éléments principaux liés à l'habitat sont la convivialité, la sécurité, et c'est d'ailleurs dans cet esprit que les étudiants ont voulu définir leur logement : un lieu de convivialité ouvert à tous.

Avec la nostalgie, l'exilé tente une transaction identitaire entre son passé et son présent, en essayant d'intégrer son passé dans le présent. Mais ce remaniement est fragile, car le nostalgique se coupe des autres et du nouveau pays d'accueil et se trouve « *dans l'impossibilité de décentrement de perspective, et dans l'impossibilité de fonder un monde commun dans un ailleurs où la médiation de l'autre est requise.* »¹⁴² Or, il y a une nécessité à être ancré dans le présent pour pouvoir imaginer un avenir.

La perte est un aussi un sentiment lié à la nostalgie : la perte du passé, de sa famille, de sa maison, de sa vie d'avant. « *L'exil réel découle d'une perte irréversible.* »¹⁴³

« *Moi j'ai senti qu'en venant ici j'ai tout perdu, je n'ai rien gagné. Trente années de ma vie je les ai jetées en Syrie et je suis partie. Ça c'est quelque chose de pas facile du tout.* »¹⁴⁴

La tendance inverse de la nostalgie est la fuite du passé, l'oubli et le besoin de renaitre sous un jour nouveau, que Georges Simmel appelle « *brûler les ponts derrière soi.* »¹⁴⁵ Cependant dans ce cas, la cohésion de vie est aussi fragile que dans la nostalgie, car la tentation de « dispersion quotidienne » va effacer le passé mais aussi le futur.

¹⁴² Breviglieri, Marc, précité.

¹⁴³ Said, Edward W., précité.

¹⁴⁴ Entretien avec Nadia.

¹⁴⁵ Breviglieri, Marc, précité.

Jabril se situe dans cette tendance, il n'exprime ni nostalgie, ni attachement pour son lieu d'origine.

« Je n'ai pas la nostalgie d'avoir quitté mon pays ou ma patrie, pas à ce point-là. La situation est plus simple que ça. (...) Moi je suis quelqu'un qui n'a pas d'attachement. Je n'ai pas d'attachement pour les lieux. (...) Où que je sois, ce sera toujours la même chose, même si je vais en Turquie, ce sera le même problème, car je ne ressentirai jamais ce sentiment de plénitude. »¹⁴⁶

Il exprime cette sensation de n'appartenir à aucun lieu sur terre, au sentiment de ne se trouver bien nulle part, même dans son pays d'origine. Marc Breviglieri a développé la notion d'économie du regret qui peut atténuer « les déchirements de l'être intérieur du migrant » en reposant sur une perception évolutive et raisonnable d'un passé fondateur.¹⁴⁷

La solution est peut-être aussi dans le renoncement à tout attachement.

Edward Saïd cite cette phrase d'un moine du XII^e siècle, Hugues de Saint-Victor, pour expliquer cette question de l'attachement aux lieux de l'exilé :

« L'homme qui trouve que sa patrie est douce est encore un tendre novice, celui à qui chaque terre semble natale est déjà fort, mais c'est celui pour qui le monde entier est une contrée étrangère qui est parfait. L'âme tendre s'est attachée à un endroit du monde, l'homme fort a étendu son attachement à tous les lieux, l'homme parfait n'éprouve plus aucun attachement de ce genre. »¹⁴⁸

¹⁴⁶ Entretien avec Jabril.

¹⁴⁷ Breviglieri, Marc, précité.

¹⁴⁸ Saïd, Edward W., précité.

2. LA QUESTION DU RETOUR

L'autre transaction identitaire nécessaire est celle de la question du retour, qui est impossible pour les réfugiés d'un point de vue légal. La difficulté est dans l'acceptation de cette situation.

*« Moi je ne pourrai pas retourner dans ma famille. Et souvent, je ne peux même pas parler avec eux, car ça peut être dangereux pour eux. Je ne peux même pas les aider. Je ne peux rien faire pour eux, et, le pire, c'est que je ne vais pas y retourner. »*¹⁴⁹

Et quand bien même le retour serait possible, le fait d'avoir le sentiment de devoir rentrer peut aussi être une impossibilité de trouver une cohésion de vie. Marc Breviglieri explique cette problématique du retour par une triade. Il y a trois stades biographiques de l'exilé : le départ, l'installation, et le retour possible. Partir/rester/revenir est inspirée du donner/recevoir/rendre de Marcel Mauss. Chez l'immigré, ce sentiment du provisoire durable est une caractéristique fondamentale de sa condition. *« Balloté entre deux « temps », deux pays, entre deux conditions, c'est toute une communauté qui vit comme en transit. »*¹⁵⁰

Le retour est donc problématique, car il y aurait chez le migrant une pression de l'extérieur, de sa famille restée à l'étranger, pour qu'il revienne. Il culpabilise car il a abandonné les siens. Il est « absent » vis-à-vis d'eux. Abdelmalek Sayad parle de double absence pour expliquer la situation de l'exilé qui se retrouve absent de son pays d'origine et absent de son pays d'accueil. *« Continuer « à être présent en dépit de l'absence », à être « présent même absent et même là où on est absent » – ce qui revient à n'être que partiellement absent là où on est absent – c'est le sort ou le paradoxe de l'émigré – et, corrélativement, à « ne pas être totalement présent là où on est présent, ce qui revient à être absent en dépit de leur présence. »*¹⁵¹

¹⁴⁹ Entretien avec Jabril.

¹⁵⁰ Sayad, Abdelmalek, précité.

¹⁵¹ Sayad, Abdelmalek, précité.

Les deux situations symétriques, du sentiment de devoir rentrer et de l'impossibilité de rentrer, dans lesquelles se trouvent les réfugiés, sont les deux pôles d'échecs de la migration. Il faut donc dépasser ces deux sentiments et trouver la capacité à tenir en estime « *une forme d'approbation de la séparation* ». ¹⁵² Pour Edward Said, « *un retour vers le passé ne peut se faire sans prise de recul, sans conscience qu'un retour ou un rapatriement intégral est impossible.* » ¹⁵³

3. TRANSACTION IDENTITAIRE ENTRE SA VIE D'AVANT ET CELLE D'AUJOURD'HUI

Finalement une des transactions identitaires les plus compliquées à effectuer et qui justifie d'avoir besoin d'un temps de réflexion est celle qui consiste à trouver un équilibre entre sa vie d'avant et celle d'aujourd'hui, entre ses identités héritées et celles visées.

Le sociologue Michel Pollak a utilisé la notion de ressources pour expliquer les stratégies utilisées par les individus pour maintenir leur cohérence biographique en situation problématique, tel que peut l'être l'exil. Le maintien de l'identité dépend d'une transaction externe, car l'individu va chercher la confirmation de son rapport positif à soi par la relation à autrui, mais aussi par une transaction interne, dans la nécessité de sa reconstruction biographique. Pour éviter la perte de cohérence biographique, le travail identitaire va mobiliser plusieurs ressources et réajuster les différentes facettes de l'identité. ¹⁵⁴ C'est donc la nécessité de ce processus qui nécessite du temps. Le réfugié qui se trouve confronté à une nouvelle culture va mettre en œuvre plusieurs stratégies pour éviter le dédoublement identitaire.

¹⁵² Breviglieri, Marc, précité.

¹⁵³ Said, Edward W., précité.

¹⁵⁴ Tcholakova, Albena, précité.

*« Moi je n'ai plus l'identité maternelle. (...) Je n'ai pas d'autre choix, aujourd'hui, que de devenir français ou rester réfugié. C'est aussi simple que ça. Impartialement. »*¹⁵⁵

Jabril explique que pour se construire une nouvelle identité, il doit casser un morceau du puzzle de sa vie d'avant. Mais quel morceau choisir ? C'est ce dilemme qui requiert un moment de réflexion.

« Pour les plus âgés, nous avons déjà une personnalité toute faite. Je vais donc être obligé de casser une partie de cette personnalité pour compléter le puzzle de cette nouvelle vie, et ça je n'y arrive pas. Pas parce que ce que j'ai d'avant est mieux, mais parce que chaque morceau de ma vie que je dois supprimer, ça va me faire mal, car c'est quelque chose qui fait partie de l'intérieur de moi. Donc tu dois me donner du temps pour que je suis puisse m'analyser et savoir quel morceau de moi-même je peux renier. »

*« Aujourd'hui je peux faire la demande de nationalité française, je peux faire la demande de dossier, je remplis toutes les conditions, sauf la langue, que je dois encore approfondir pour avoir le niveau B2. Mais oui, je peux demander la nationalité française. Mais, si je fais cette demande, est-ce que cela voudra dire que je suis français pour autant ? Je ne sais pas, je ne peux pas dire oui ou non, mais je ne pense pas. »*¹⁵⁶

Le temps de réflexion est donc nécessaire pour souffler, se remettre de ses blessures telles que la perte, l'abandon, l'attachement, et pouvoir effectuer les transactions identitaires nécessaires à la cohésion de soi et de sa vie.

¹⁵⁵ Entretien avec Jabril.

¹⁵⁶ Entretien avec Jabril.

CHAPITRE 7 : LA NOTION DE CONTRAINTE

Le dernier entretien effectué avec Jabril m'a fait prendre conscience d'une notion qui revenait souvent chez lui, mais aussi chez les autres étudiants : la contrainte. En effet, le parcours du réfugié est un parcours de non choix et de passivité. Cette notion de passivité du phénomène migratoire a été expliquée par Halbwachs et reprise par Marc Breviglieri.

« Pour arracher cependant les hommes aux pays où ils ont pris leurs habitudes, il faut qu'ils soient entraînés par un courant. Les migrations sont des déplacements collectifs, comparables aux anciennes migrations de peuples : l'émigrant est attiré, puis encadré dans la foule de ceux qui émigrent comme lui. »¹⁵⁷

Les relations avec autrui sont empreintes de cette notion de contrainte et de difficultés de compréhension les uns et les autres. Il m'a paru intéressant d'analyser les visions et les attentes de l'accueillant et les transactions sociales mises en place entre les réfugiés et les institutions (État, Université), ainsi que les transactions des réfugiés entre eux et leurs relations avec leur famille.

1. L'IDENTITE DE REFUGIE

Nous avons vu qu'être réfugié, c'est tout d'abord avoir un statut juridique avec des droits et des devoirs qui en découlent. Mais c'est aussi une condition sociale, une identité pour autrui.

« Oui, je resterai un réfugié, même si je deviens français, je resterai un réfugié et ça, c'est un mot que les Syriens n'acceptent pas. Moi je ne le renie pas, je n'ai pas de problème avec. (...) C'est une condition qu'on n'a pas choisie. Moi, je ne l'ai pas choisi, c'est la condition de réfugié qui m'a choisi. Moi, je n'ai pas choisi d'être un prisonnier politique. »¹⁵⁸

¹⁵⁷ Halbwachs, 1964 : 221, in Breviglieri, Marc, précité.

¹⁵⁸ Entretien avec Jabril.

Cette dernière phrase m'a fourni un indice pour comprendre le parcours de non choix du réfugié. Il n'a pas choisi de quitter son pays, il n'a pas choisi son pays d'accueil, il n'a pas choisi sa condition de réfugié. Et quand il arrive ici, et qu'on lui impose encore d'apprendre le français et de reprendre ses études, il se retrouve encore une fois dans une situation de non choix et de contrainte.

« Tu m'obliges à faire quelque chose de très bien mais moi je n'en ai pas la force. »¹⁵⁹

Jabril explique qu'ils sont comme des enfants qui refusent maintenant de faire quelque chose juste parce qu'on les oblige à le faire. Il compare souvent sa situation à celle du réfugié économique, qui contrairement à lui, sera venu parce qu'il aura choisi de venir. Un réfugié n'a pas choisi de venir. Et ici, on revient au premier point de la nécessité d'un temps de pause, de réflexion. A un moment donné, le réfugié aura envie de faire ses propres choix de vie, et pour cela il lui faut un temps d'adaptation.

« J'ai fait beaucoup de choses, notamment après la guerre, qui m'étaient contraintes, beaucoup de choses malgré moi, donc je ne veux plus rien faire malgré moi. Soit je suis complètement épanouie dans mon choix, soit je ne l'accepte pas. »¹⁶⁰

¹⁵⁹ Entretien avec Jabril.

¹⁶⁰ Entretien avec Ghalia.

2. LA NOTION DE RECONNAISSANCE

La notion de reconnaissance a notamment été développée par Axel Honneth, pour qui le rapport positif à soi est « *constitué dans l'interaction, vulnérable, et en attente de confirmation par la reconnaissance.* »¹⁶¹ Ce sont les relations sociales qui amènent trois formes de reconnaissance, qui vont permettre une identité positive : la confiance en soi, le respect de soi et l'estime de soi. La confiance en soi se développe dans les relations amicales et familiales, le respect de soi se construit dans les relations juridiques et l'estime de soi dans les rapports de travail.¹⁶² Dans les situations où il y a déni de reconnaissance ou une reconnaissance négative, le réfugié ne peut avoir une image positive de lui-même ; il doit engendrer des remaniements du rapport à soi. C'est le cas des étudiants de notre groupe, qui doivent trouver une reconnaissance dans leurs relations aux institutions, dans leurs relations au sein de l'université, et dans leurs relations amicales et familiales.

2.1. *Les relations avec les institutions françaises*

L'arrivée en France est elle-même le résultat d'un non choix. Aucun des réfugiés du groupe n'a fait le choix de venir dans ce pays, suite à des réflexions sur ses choix de vie. Ce sont les circonstances qui les y ont emmenés.

« Tout d'abord je n'ai pas choisi la France, c'est elle qui m'a choisi. Je ne sais pas si c'est une « bonne chance »¹⁶³ ou non. »

« Pour dire la vérité je ne suis pas venue en France parce que j'avais envie de venir en France, il y a eu des circonstances qui m'ont obligé à quitter mon pays. »¹⁶⁴

¹⁶¹ Tcholakova, Albena, précité.

¹⁶² Tcholakova, Albena, précité.

¹⁶³ En français dans l'entretien. Entretien avec Jabril.

¹⁶⁴ Entretien avec Nadia.

Les transactions avec les institutions des étudiants commencent avant leur arrivée en France. Ils ont pu venir grâce à des relations forgées au Liban. Jabril a reçu l'aide de Reporters sans frontières et d'une association libanaise d'aide aux journalistes. C'est son statut professionnel qui lui a permis d'accéder à ces associations et qui ont pu ainsi lui faire bénéficier d'un laissez-passer¹⁶⁵ pour entrer en France. Quant à Ghalia, elle a travaillé plusieurs mois avec une association française d'aide aux réfugiés au Liban, qui lui a permis de faire connaissance avec des fonctionnaires du Consulat français. Sa famille et elle ont ainsi bénéficié de la procédure de réinstallation, qui permet d'être pris en charge par l'État français avant leur départ jusqu'à leur arrivée en France. Ces transactions sociales leur ont donc permis de venir en France.

Une fois arrivés en France, une des premières difficultés a consisté en la barrière de la langue. Jabril nous raconte une anecdote où l'incompréhension entre lui et un fonctionnaire de l'OFII, qui ne parlait pas correctement l'anglais, a fini par un malentendu. Il a perdu une place pour un logement. « *La non maîtrise de la langue du pays d'accueil est vécue comme écrasante et se transforme en barrière linguistique.* »¹⁶⁶

2.2. Les relations avec le milieu universitaire

Ghalia a passé son année scolaire 2016/2017 en master 1 management interculturel et elle a réussi ses examens pour passer en master 2. Jabril était inscrit en master 1 en économie sociale et solidaire. Cela fut très compliqué pour lui et il a arrêté en cours d'année, sans complètement abandonner l'idée de reprendre ses études. Les relations avec les autres étudiants des masters et avec les professeurs ont été vécues différemment par Ghalia et Jabril.

Ghalia a eu des relations compliquées avec les autres étudiants de son master, elle a senti qu'ils la mettaient à l'écart car elle était étrangère et aussi à cause de la différence d'âge.

¹⁶⁵ Laissez-passer : document délivré par une autorité pour permettre à quelqu'un de pénétrer et de circuler sur un territoire déterminé.

¹⁶⁶ Tcholakova, Albena, précité.

« De premier abord, on a l'impression que ça va, mais quand il y a un travail de groupe par exemple, c'est difficile pour moi de faire la mise en page, et du coup, ils me mettent à l'écart, en disant « Toi, tu es étrangère, c'est trop compliqué pour toi. » Et ça s'est passé comme ça toute l'année, du premier jour au dernier jour. Ce sont des paroles que tu entends tout le temps... « Toi tu es étrangère, il y a des choses que tu ne peux pas faire. »¹⁶⁷

La reconnaissance négative des autres étudiants à son égard a poussé Ghalia à redoubler d'efforts pour réussir encore mieux que les autres malgré le handicap de la langue française.

« Le mieux, c'est que j'ai eu de meilleures notes que les Français dans la plupart des matières. (...) Ils veulent toujours tout faire à leurs conditions et si je leur demandais d'essayer autre chose par exemple, ils me disaient non. À cet âge, ils ne sont pas « flexibles ». Entre 19 ans et 23 ans, c'est vraiment un âge compliqué et c'est difficile d'entretenir des relations avec eux. »¹⁶⁸

Les transactions que Ghalia a essayé de mettre en place avec les autres, en leur proposant une autre façon de faire les travaux de groupe, n'ont pas abouti. Elle utilise souvent la notion de compréhension : les autres ne la comprennent pas, ne comprennent pas ses choix et elle ne comprend pas les autres (pour des raisons linguistiques ou liées à l'âge). La reconnaissance et la compréhension réciproque sont donc défailtantes.

Pour Jabril, les relations avec les autres étudiants se sont mieux passées. Il a trouvé les autres étudiants prévenants avec lui, mais il regrette que ce soit surtout parce qu'ils avaient de la pitié pour lui car il était un réfugié.

« Tous les étudiants étaient vraiment tous gentils avec moi. Il y a juste une précision : les professeurs et les étudiants étaient vraiment gentils et attentifs avec

¹⁶⁷ Entretien avec Ghalia.

¹⁶⁸ Entretien avec Ghalia.

*moi du fait que j'étais Syrien. Ça n'est pas vraiment bien pour tout dire, mais c'est une sorte de compassion vis-à-vis de moi. »*¹⁶⁹

En ce qui concerne les professeurs, certains essayent de prendre en compte les difficultés linguistiques, mais pas tous.

*« Il y a des profs qui tiennent compte du fait que nous sommes étrangers et qui sont indulgents avec nous, mais d'autres, non, qui disent « Tu vas avoir un diplôme français, donc... »*¹⁷⁰

2.3. Les relations avec les accueillants

La relation entre les réfugiés et les accueillants est une relation d'échanges où chacun apprend de l'autre. Les accueillants sont les bénévoles œuvrant à ce programme, notamment les porteurs du projet. Les attentes qu'ils ont vis-à-vis des étudiants semblent être parfois en décalage avec celles de ces derniers.

Les membres de l'association Démocratie et entraide en Syrie sont eux-mêmes d'origine syrienne et sont venus en France pour y effectuer et réussir de très belles études universitaires. On peut supposer qu'ils envisagent les choses à l'aune de leurs propres expériences et, de ce fait, ne comprennent peut-être pas toujours le manque de motivation et d'investissement des étudiants, pour les cours de français et le cursus universitaire. Un réfugié ne vient pas dans les mêmes conditions qu'un migrant qui, lui, vient dans un objectif précis d'apprentissage linguistique, universitaire ou pour une insertion professionnelle. Comme vu précédemment, le réfugié vient dans un mouvement passif et contraint. Il ne sait pas pourquoi il est là, vers où il va. Il subit une rupture biographique importante et contrainte qui l'oblige à un remaniement identitaire plus complexe. Il a besoin de rétablir son parcours biographique avant de pouvoir commencer quoi que ce soit. Les accueillants ont un rôle important dans ce processus, en étant

¹⁶⁹ Entretien avec Jabril.

¹⁷⁰ Entretien avec Ghalia.

dans la compréhension de ce remaniement identitaire et en leur apportant la reconnaissance qui leur permettra d'avoir une image positive d'eux-mêmes.

« L'intérêt contemporain pour l'exil, est en grande partie à imputer à l'idée, quelque peu insuffisante, que les non exilés peuvent, en un acte rédempteur, contribuer à faire de l'exil une réalité enrichissante. Il y a indéniablement un fond de plausibilité, de vérité, dans cette idée. Et, naturellement, « nous » nous focalisons sur cet aspect positif de leur présence parmi nous, et pas sur leurs souffrances ou revendications. »¹⁷¹

L'aspect culturel est aussi important. Abdelmalek Sayad explique que l'immigré (ou le réfugié dans notre cas) se retrouve dans une situation d'entre deux culturels. C'est la culture du dominant, celle du pays d'accueil, qui va prendre le dessus, et les contraintes du dominant sont conditionnées par sa propre vision ethnocentrique. Ceci peut expliquer les divergences entre les visions des étudiants et des accueillants.

Jabril explique le malaise qu'il a ressenti face à l'attitude des accueillants qui ont eu, selon lui, un regard soit trop paternaliste (en les considérant presque comme des enfants) soit, à l'inverse, trop distant envers eux. Il aurait préféré que l'accueillant ait plutôt une posture de « guide » envers eux.

« Nous avons un cerveau qui sort de la guerre. Ce n'est pas un cerveau qui sort d'une situation habituelle et tranquille. Soit il (mon cerveau) sort au dehors, soit il se tape la tête contre les murs. Et donc toi, tu dois me donner la porte, sinon je vais continuer à me taper la tête contre les murs. »¹⁷²

¹⁷¹ Said, Edward W., précité.

¹⁷² Entretien avec Jabril.

2.4. Les relations avec les autres étudiants réfugiés du groupe

Les relations qu'entretiennent les réfugiés entre eux sont assez ambiguës. La première impression est celle d'un groupe soudé, lié par une expérience forte et unique. Mais l'observation du terrain et les entretiens démontrent de fortes tensions entre eux. Cela peut paraître étonnant, puisqu'ils se connaissaient déjà, pour la plupart, en Syrie, et qu'ils étaient même amis. Nadia explique que l'exil a changé les personnalités et les comportements de chacun. *« Chacun a changé sa mentalité, sa façon de voir les choses, les préoccupations de chacun ont changé. »* Elle considère que les autres ont changé mais pas elle.

« On se sent isolé mais finalement on vient tous de milieux différents, chacun avec son caractère, donc c'est difficile de s'entendre avec une personne dans ces conditions à moins que tu ne sois entrain tout le temps de faire comme si tu t'entendais avec lui. »¹⁷³

La colocation pose souci, ils sont toujours ensemble, *« tout le monde sait tout sur tout le monde. »* dit Nadia.

« Nous, nous sommes un peuple qui n'est pas habitué à vivre en promiscuité. (...) Quand on vient d'un pays très « fermé », et que tu te retrouves dans une ambiance très « ouverte », tout le monde ne régit pas de la même manière. »¹⁷⁴

Ce remaniement identitaire, qui se passe différemment d'un réfugié à l'autre, amène de toute évidence des incompréhensions entre les uns et les autres. L'arrivée en France a changé les comportements des étudiants, qui, de ce fait, ne se comprennent plus. Les transactions sociales concernent donc cette nécessité de prendre de la distance les uns par rapport aux autres, voire même de ne plus se voir du tout.

¹⁷³ Entretien avec Nadia.

¹⁷⁴ Entretien avec Ghalia.

« Tu dois adopter une attitude distante, au début c'est ce que je faisais. »¹⁷⁵

Les difficultés liées aux différences d'âge viennent se rajouter. Il y existe effectivement de grandes différences d'âge entre les étudiants. Chacun a des préoccupations de son âge : « L'âge est important, celui qui a 20 ans... moi j'ai 33 ans. »¹⁷⁶

Ghalia s'est coupé des autres étudiants du groupe car ils n'ont pas compris son investissement dans les études. Il y a là un décalage entre celle qui a décidé de s'investir dans ses études et les autres, qui n'ont pas encore cette motivation. Elle n'a pas trouvé ici le soutien des autres. « Ils n'ont pas compris mon investissement dans les études. » dit Ghalia.

2.5. La famille

La famille est élément important dans le processus de maintien de la cohérence biographique. Dans le modèle théorique d'Axel Honneth sur la reconnaissance, les relations familiales sont celles où se jouent la confiance en soi de l'individu. Pour Daniel Bertaux, la famille est comme un micro milieu de relations interpersonnelles où les rapports affectifs et moraux dominant. Elle permet donc de mieux comprendre les actions d'un sujet. C'est ce qu'il appelle « l'économie morale ». ¹⁷⁷

« Les projets préalables aux actes s'élaborent le plus souvent collectivement, au sein du couple et plus largement du groupe familial qui constitue alors le véritable décideur : il est le lieu où des projets s'affrontent et finissent par se combiner, via la négociation, en de véritables transactions. »¹⁷⁸

¹⁷⁵ Entretien avec Nadia.

¹⁷⁶ Entretien avec Ghalia.

¹⁷⁷ Bertaux, Daniel, précité.

¹⁷⁸ Bertaux, Daniel, précité.

Telle est, par exemple, le cas de la transaction passée entre Jabril et sa femme, Nadia, concernant leur venue en France. Elle ne voulait pas venir, elle voulait rester en Syrie, elle est quand même venue pour suivre son mari.

« À l'intérieur même de l'aéroport, je lui ai dit « Laisse-moi repartir en Syrie et je reviendrai vers toi plus tard. » Moi, en vérité, je ne voulais pas partir, je suis partie parce que nous sommes mariés et que je voulais rester avec lui, c'est tout. »¹⁷⁹

Ghalia est l'étudiante chez qui on ressent le moins la nostalgie. Elle n'est pas seule ici, sa famille est venue avec elle en France. La présence familiale, le soutien et la reconnaissance positive qu'elle apporte, peuvent être considérés comme une ressource importante pour la réussite de l'insertion. Quand le réfugié n'est pas entouré des siens, les difficultés sont décuplées. Tel est le cas de Nadia, qui, après la séparation d'avec son mari, se sent seule et dépendante des autres.

« J'ai besoin de sentir que c'est moi qui gagne un revenu, les autres t'ont donné, OK, mais maintenant, c'est à moi de donner. Sinon, je me sentirai toujours une réfugiée, une étrangère, et n'appartenant pas à ce lieu. (...) Moi maintenant je suis seule, je me sens dépendante. Toute ma vie d'avant je n'avais pas ressenti ce sentiment, et, cette année, je ressens ce sentiment. »¹⁸⁰

L'indépendance peut lui apporter la reconnaissance sociale dont elle a besoin pour se reconstruire.

¹⁷⁹ Entretien avec Nadia.

¹⁸⁰ Entretien avec Nadia.

Conclusion

Claude Dubar définit l'identité sociale comme résultant d'une double transaction externe (relations à autrui) et interne (à soi-même). Cette identité évolue en fonction des situations, notamment lors d'un bouleversement tel que l'exil. Des stratégies identitaires sont nécessaires pour maintenir la cohérence de la biographie des réfugiés, notamment lorsqu'il y a un décalage entre l'identité « virtuelle » attribuée par les institutions, ici celle de réfugié étudiant, et l'identité « réelle » que l'individu s'attribue.

La question qui s'est finalement posée à moi fut celle des blocages concernant l'insertion universitaire des réfugiés du programme d'accueil de l'UHA. Lors de l'observation participante pendant mon stage et des récits de vie effectués auprès de trois étudiants du programme, je me suis rendue compte que l'on pouvait dégager deux hypothèses. La première concerne la nécessité d'un temps d'adaptation, exprimé par tous les étudiants. Celle-ci peut être expliquée par les transactions identitaires que l'exilé doit effectuer : prendre le dessus sur son sentiment de nostalgie, de perte, d'abandon, d'attachement et accepter l'impossibilité du retour. L'exilé doit affronter le décalage entre l'identité de réfugié étudiant que les institutions lui ont attribuée et ce qu'il a envie d'être. Le remaniement identitaire exige des individus la mobilisation de leurs ressources diverses, ce qui leur demande du temps, ainsi que la reconnaissance dans leurs relations aux autres, pour retrouver l'estime d'eux-mêmes. Il s'agit ici de la deuxième hypothèse relative au parcours du réfugié, qu'on peut nommer parcours de non-choix. En effet, tout le parcours de vie du réfugié depuis son départ à son arrivée est fait de contraintes. Les transactions sociales effectuées par les étudiants démontrent le rejet de toute contrainte et l'envie de liberté. Aussi, ils ont donc du mal à accepter de nouvelles contraintes, d'être dans un mode passif, et que les autres décident pour eux. À un moment donné, le réfugié doit se prendre lui-même en main et décider comment il voit son avenir.

« C'est à moi de dessiner mon avenir, de où et vers où. »¹⁸¹

¹⁸¹ Entretien avec Jabril.

CONCLUSION

Le programme d'accueil des réfugiés d'origine syrienne porté par l'association Démocratie et entraide en Syrie a pour objectif l'insertion universitaire des réfugiés, qui, du fait de la guerre, ont dû interrompre leurs études. Mon stage de huit mois au sein de ce projet m'a amenée à m'interroger sur leurs difficultés. S'il est fort probable que les études peuvent permettre une meilleure insertion des réfugiés au sein du pays d'accueil, j'ai d'abord voulu m'interroger sur les obstacles rencontrés. En effet, pour beaucoup d'étudiants du programme, il s'est avéré compliqué de mener de front un apprentissage du français et la réussite d'un cursus universitaire.

L'évaluation du programme a notamment démontré un décalage entre les attentes des bénéficiaires, les étudiants réfugiés, d'une part, et les attentes des porteurs du projet, d'autre part. Ceux-ci ne s'attendaient pas à de telles difficultés d'adaptation de la part des étudiants. De leur côté, les réfugiés s'attendaient à ce que le programme prenne davantage en compte leurs besoins, tant du point de vue des cours de langue française que du temps d'adaptation nécessaire. Il s'est avéré que les explications n'étaient pas à chercher seulement du côté des lacunes du programme, ni par ailleurs du côté de la motivation et de l'implication des étudiants. En effet, la lecture des analyses sociologiques sur la construction de l'identité sociale, les transactions sociales, et les souffrances de l'exil permettent d'atténuer ces « interprétations » et d'appréhender différemment ces interrogations. Je me suis référée à l'interprétation de Claude Dubar sur la construction des identités sociales qui définit celles-ci comme étant le résultat d'une transaction interne et externe. Le décalage entre l'identité virtuelle attribuée par les institutions aux réfugiés étudiants et leur identité réelle peut expliquer ces blocages. Les réfugiés ont besoin d'un temps de remaniement identitaire pour le maintien de leur cohérence biographique et pour effectuer les transactions identitaires nécessaires. Celles-ci passent d'abord par dépasser les blessures de l'exil.

La notion de contrainte s'est révélée être aussi une notion importante dans les récits de vie des étudiants. Le parcours d'un réfugié est un parcours de « non choix » et de passivité. Pour pouvoir se reconstruire une identité et retrouver confiance en eux-mêmes, une reconnaissance positive par autrui ainsi que la possibilité de pouvoir enfin pendre leur vie en main est primordiale.

Ces pistes mériteraient d'être exploitées dans une étude plus approfondie. D'autant plus que je n'ai pu effectuer des récits de vie qu'avec les étudiants âgés de plus de trente ans et que certaines difficultés de l'insertion universitaire sont liées à l'âge, comme certaines peuvent aussi être liées au genre. Ce sont des éléments qu'il serait intéressant de prendre en compte dans une recherche plus complète sur l'insertion universitaire des réfugiés.

Au-delà des cheminements intérieurs et sociaux, la question du réfugié est aussi éminemment politique. En plus de ce remaniement identitaire que doivent effectuer les réfugiés, ils doivent franchir tout un parcours d'obstacles pour arriver au pays d'accueil et obtenir le statut de réfugié, défini par le droit international, et ainsi pouvoir bénéficier de droits dans le pays d'accueil. Les réfugiés nous obligent à repenser notre conception de la société, du lien social, des frontières, de la citoyenneté et du nationalisme.

« L'immigré suscite l'embarras, et la difficulté que l'on éprouve à le penser ne fait que reproduire l'embarras que crée son inexistence encombrante. De trop partout, et autant, désormais, dans sa société d'origine que dans la société d'accueil, il oblige à repenser de fond en comble la question des fondements légitimes de la citoyenneté et de la relation entre l'État, la nation ou la nationalité. »¹⁸²

Au lieu de saisir cette opportunité de changer de paradigme politique, nos sociétés se referment sur elles-mêmes, et réfléchissent aux manières de repousser et dissuader les migrants de venir au lieu de réfléchir aux façons de les accueillir dignement, dans le respect de la vie de chaque être humain.

« L'Europe, première puissance économique au monde, forte de ses 500 millions d'habitants et de sa riche histoire plusieurs fois millénaire, serait donc menacée par l'arrivée d'un million de réfugiés fuyant, au risque de leur vie, guerre, oppression et misère. »¹⁸³

¹⁸² Bourdieu, Pierre, précité.

¹⁸³ Chabauty, Eric & Freyburger, Pierre, *La dérive du continent*, George, Luc (photo.), Paris, Mediapop Éditions, 2017.

On peut donc s'interroger sur cette incapacité de nos sociétés à prendre réellement en compte ce problème et on ne peut qu'être surpris de l'absence de ce thème dans les objectifs du développement durable des Nations Unies.¹⁸⁴ Il y a actuellement 65,6 millions de déplacés dans le monde, dont 22,5 millions de réfugiés et ce chiffre ne fait qu'augmenter. Sans compter l'apparition d'une nouvelle catégorie d'individus qui devront quitter leur pays pour des raisons climatiques¹⁸⁵ et que le droit international devra prendre en compte. Devant une telle absence de réponse politique aux niveaux national, européen, et international, on peut s'interroger sur le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour la prise en charge de ce problème.

Des initiatives comme ce programme d'accueil sont là pour démontrer la force de la société civile, qui grâce à des outils de l'ESS, peut contribuer à améliorer le sort des réfugiés dans les pays d'accueil. Robert Solé parle de ces hommes et ces femmes qui font le lien entre les gens, les sociétés comme étant des « traits d'union » : « *Avec admiration et reconnaissance, on les appelle passeurs de mots, passeurs de vérités, de savoirs, de cultures, de mémoire... et même « passeurs d'avenir ».* »¹⁸⁶ Ainsi est faite la force de ce programme, grâce à tous ces passeurs d'espoir entre les étudiants réfugiés et la société d'accueil.

¹⁸⁴ Les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies ont pour but le développement international. Ils remplacent les objectifs du millénaire pour le développement, qui se sont achevés en 2015.

¹⁸⁵ « *Selon les prévisions de l'ONU, il pourrait y avoir jusqu'à 250 millions de réfugiés climatiques en 2050.* » In Fottorino, Eric (dir.), *Pourquoi les migrants ? Comprendre les flux de population*, Paris, Le 1, collection Les indispensables, 2016.

¹⁸⁶ Fottorino, Éric (dir.), précité.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Bertaux, Daniel, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2016 (1^{ère} édition 1997)

Blanc, Maurice (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, 1992

Blanc, Maurice & Freynet, Marie-France & Pineau, Gaston (coord.), *Les transactions aux frontières du social*, Paris, Chronique Sociale, 1998

Burgat, François & Paoli, Bruno (dir.), *Pas de printemps pour la Syrie : les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013)*, Paris, Éditions La découverte, 2013

Chabauty, Eric & Freyburger, Pierre, *La dérive du continent*, George, Luc (photo.), Paris, Mediapop Éditions, 2017

De Gaulejac, Vincent, *L'ingénierie sociale*, Syros, Paris, 1996.

Dubar, Claude, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2015 (1^{ère} édition 2000)

Fottorino, Eric (dir.), *Pourquoi les migrants ? Comprendre les flux de population*, Paris, Le 1, collection Les indispensables, 2016

Halluin-Mabillot, Estelle, *Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions EHESS, 2012

Rodier, Claire & Portevin, Catherine, *Migrants et réfugiés : réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, Éditions La découverte, 2016

Said, Edward W., *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Paris, Actes Sud, 2008

Sayad, Abdelmalek, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éditions du Seuil, 1999

Articles

Akoka, Karen & Alexis Spire, « Pour une histoire sociale de l'asile politique en France », *Pouvoirs*, 2013, <http://dx.doi.org/10.3917/pouv.144.0067>

Akoka, Karen, « Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ? », *La Vie des idées*, 31 mai 2016. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-des-politiques-d-asile.html>

Akoka, Karen, « L'archétype rêvé du réfugié », *Plein droit*, n°90, octobre 2011, <http://www.gisti.org/spip.php?article2441>

Amin Eskander, « Génération perdue. L'impact de la crise sur le secteur de l'éducation en Syrie », *L'Information géographique*, 2014/2 (Vol. 78), p. 106-118. DOI 10.3917/lig.782.0106

Beate Collet, Blandine Veith, « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique », *Migrations Société*, 2013/1 (N° 145), p. 37-48

Breviglieri, Marc, « De la cohésion de vie du migrant : déplacement migratoire et orientation existentielle », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 26 - n°2 | 2010, mis en ligne le 01 septembre 2013, consulté le 28 février 2017. URL : <http://remi.revues.org/5137>

Brubaker Rogers, Junqua Frédéric, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 139, septembre 2001. L'exception américaine (2) pp. 66-85; doi : 10.3406/arss.2001.3508 http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2001_num_139_1_3508

Chavel, Solange, « L'accueil des réfugiés : compassion ou justice ? », *La Vie des idées*, 14 juin 2016. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-accueil-des-refugies-compassion-ou-justice.html>

Demazière Didier, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, 1/2008 (n° 123), p. 15-35.

Filliu, Jean-Pierre, « Le juteux business de la reconstruction en Syrie », *Le monde.fr, blogs, Un si proche orient*, 3 septembre 2017, <http://filiu.blog.lemonde.fr>

Lafitte, Maria, « Entre origine et rupture. Le sujet à l'épreuve de l'exil », *Autres Temps, Cahiers d'éthique sociale et politique*, N°62, 1999, pp. 103-116 ;
doi : 10.3406/chris.1999.2135 http://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1999_num_62_1_2135

Geisser, Vincent, « Avec vous, mais pas chez nous ! Ambivalences françaises à l'égard des réfugiés syriens », *Migrations Société*, 2013/5 (N° 149), p. 3-10.

Mangold, Hélène, « Les réfugiés et le système éducatif en France », *Nouvelle Europe* [en ligne], Lundi 2 novembre 2015, <http://www.nouvelle-europe.eu/node/1931>, consulté le 17 février 2017

Noiriel, Gérard, « La crise du droit d'asile à la lumière de l'histoire », *Plein droit*, n° 22-23, octobre 1993, <http://www.gisti.org/spip.php?article3904>

Tcholakova, Albena, « Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique », *Sociologie* [En ligne], N°1, vol. 7, 2016, mis en ligne le 27 avril 2016, consulté le 27 février 2017. URL : <http://sociologie.revues.org/2712>

Sinopoli, Franca, « Exil et réinvention de l'identité chez Edward W. Said », traduction de Clément Lévy, mis en ligne le 21/6/2016, par le *CIELAM*, Centre Interdisciplinaire d'Etude des Littératures d'Aix-Marseille, <http://cielam.univ-amu.fr/node/1985>

Vianna, Pedro, « Scruter le passé pour comprendre le présent », *Migrations Société*, 2016/3 (N° 165), p. 15-38.

Withol de Wenden, Catherine, « Nous n'avons pas encore réalisé à quel point ces nouveaux migrants nous ressemblent », *Libération*, 4 décembre 2015, <http://liberation.fr>

Rapports

Rapport de 2016 sur les failles de notre procédure d'asile, « Persécutés au pays, déboutés en France », Centre Primo Levi

Rapport « Missing out » du HCR, 15 septembre 2016, <http://www.unhcr.org/fr/57da466fa>

« Stratégie d'éducation », 2012-2016-UNHCR, www.unhcr.org/fr/5658279f6.pdf

Les cahiers de l'AVISE n°5 : « Évaluer l'utilité sociale de son activité, conduire une démarche d'auto évaluation. »

http://www.avise.org/sites/default/files/200711_avise_cahier_evaluationutilitesociale.pdf

Résumé

L'association Démocratie et entraide en Syrie a mis en place un programme d'accueil au sein des universités françaises pour permettre à des jeunes réfugiés d'origine syrienne de reprendre leurs études interrompues du fait de la guerre en Syrie. Lors de mon stage de master 2 Ingénierie de Projets dans l'Economie Sociale et Solidaire, j'ai effectué une évaluation de la mise en place de ce programme au sein de l'Université de Haute-Alsace (UHA). Grâce à l'observation directe, aux entretiens semi-directifs, à des questionnaires et à des récits de vie, j'ai pu analyser les difficultés d'insertion des réfugiés vis-à-vis de l'apprentissage de la langue française et de la reprise d'études universitaires. L'exil constitue un point de rupture dans le parcours biographique, avec pour conséquence un décalage entre l'identité virtuelle et l'identité réelle du réfugié. Celui-ci doit donc mettre en place des transactions identitaires et relationnelles pour maintenir sa cohésion de vie. Le parcours du réfugié est fait de contraintes, qu'il doit dépasser pour pouvoir envisager son avenir. Un temps d'adaptation pour effectuer ce remaniement identitaire, et faire ses propres choix est donc nécessaire.

Mots clés

Réfugiés – Économie sociale et solidaire – Université de Haute-Alsace – Récits de vie – Insertion universitaire – Exil – Parcours biographique – Transactions relationnelles et identitaires – Maintien de la cohésion de vie – Remaniement identitaire – Temps d'adaptation.